



PAR COURRIEL

Québec, le 19 janvier 2024



N/Réf. : DA2324-23

Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande, reçue le 7 septembre 2023, visant à obtenir une copie des documents correspondant à la description suivante :

« Nous voudrions accéder aux champs de données suivants dans votre système de gestion :

1. Identifiant : le numéro de la demande ou l'identifiant unique de la demande
2. Résumé : le texte le plus détaillé disponible dans votre système de suivi pour chaque demande, qu'il s'agisse du texte complet de la demande, ou d'un résumé rédigé par un responsable de l'accès à l'information;
3. Date de réception : date à laquelle chaque DAI a été reçue;
4. Date de décision : la date à laquelle chaque DAI a été complétée;
5. Décision : La décision pour chaque demande (dossier accordé en totalité, en partie, refusé, etc.);
6. (Facultatif) Sous-département, division, service : si votre système de suivi contient des détails sur la branche de votre organisation qui est ciblée par une demande, nous aimerions obtenir ces informations aussi. »
7. Nous recherchons les champs de données mentionnés ci-dessus pour les demandes d'accès qui ont été complétées entre le 1 janvier 2022 et le 30 juin 2023. »

Nous répondons à votre demande point par point :

Concernant les points 1 à 4, nous avons préparé un tableau indiquant l'identifiant, le résumé, la date de réception ainsi que la date de décision des demandes.

En ce qui concerne le point 5, nous vous invitons à consulter le rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), aux pages 47 et 48, et ce en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après la Loi sur l'accès) :

[gestion 2022-2023 Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

À titre de complément d'information, vous pouvez visiter notre site internet afin de consulter les demandes d'accès aux documents déjà publiées.

[Documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès à l'information au ministère de la Cybersécurité et du Numérique | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint le texte des articles précités, ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Original signé

Valérie Lavoie Beaudet

p. j. : Articles de loi
Avis
Documents

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE

Cette publication a été réalisée par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique sous la coordination de la Direction des politiques et de la gouvernance, en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/cybersecurite-numerique>.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications à dcom@mcn.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
4^e étage
800, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : 418 528-0880
Courriel : information@mcn.gouv.qc.ca
Site Web : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/cybersecurite-numerique>

Dépôt légal – Décembre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-93191-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-93190-4 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2022

MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1^{er} étage, bureau 1.30
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*, je suis fier de déposer à l'Assemblée nationale le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, qui inclut les états financiers du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux pour l'exercice de neuf mois clos le 31 décembre 2021.

Ce rapport rend compte du Plan d'action ministériel 2021-2022 pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022. Ce document expose notamment les principales réalisations du Ministère ainsi que les résultats obtenus en fonction de ses objectifs pour les trois premiers mois de son existence.

Avec la création du Ministère le 1^{er} janvier 2022, la cybersécurité et le numérique constituent désormais des champs d'intervention de l'État à part entière. Ce rapport témoigne ainsi des efforts déployés pour mettre en place une structure organisationnelle regroupant l'expertise en matière de ressources informationnelles au gouvernement du Québec afin de le positionner comme chef de file dans ces domaines.

Le gouvernement se donne les conditions pour accélérer sa transformation numérique et pour assurer une protection optimale des données des citoyennes et des citoyens détenues par l'État, en plus d'accroître l'efficacité de la lutte aux cybermenaces et aux attaques contre ses systèmes informatiques. Le présent rapport témoigne donc des premiers résultats qui en découlent.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Cybersécurité et du Numérique,

Original signé

Éric Caire

Québec, décembre 2022

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur Éric Caire

Ministre de la Cybersécurité et du Numérique
900, place D'Youville, 9^e étage
Québec (Québec) G1R 3P7

Monsieur le Ministre,

C'est un grand honneur pour moi de vous présenter le tout premier rapport annuel de gestion du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, qui rend compte de ses résultats depuis sa création, le 1^{er} janvier 2022. Par la sanction du projet de loi n° 6, *Loi édictant la Loi sur le ministère de Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions*, le Québec est devenu le premier gouvernement en Amérique du Nord à se doter d'un ministère entièrement voué à ces deux fonctions essentielles pour l'État.

Dès le départ, le Ministère s'est affairé à mettre en place une structure permettant d'assurer la transformation numérique de l'administration gouvernementale et de renforcer l'offre de services aux organismes publics, notamment en matière de cybersécurité, tout en assurant les services aux clientèles déjà desservies.

En tant que chef de file de la cybersécurité et du numérique au sein de l'administration publique québécoise, le Ministère a consolidé la synergie entre les organismes publics grâce au Comité de gouvernance en ressources informationnelles. Cette instance, réunissant l'ensemble des dirigeants de l'information, constitue indéniablement l'un des piliers de notre secteur d'activité.

Par ailleurs, la migration des liens de télécommunication vers le Réseau gouvernemental de télécommunication s'est poursuivie, et nous avons consacré des efforts importants à améliorer les solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR). Nous avons également mis en place une solution numérique transitoire pour les séances d'examen liées aux nouveaux processus de qualification, ce qui s'avère indispensable en cette période où les besoins de main-d'œuvre sont en croissance constante.

À cet égard, le Ministère a multiplié ses efforts de recrutement afin d'accomplir sa mission. Au cours des prochains mois, nous continuerons à rehausser notre expertise en transformation numérique, y compris l'intelligence artificielle et les technologies émergentes, en cybersécurité et en infrastructures technologiques communes.

Enfin, lancé au printemps 2022, le Programme de prime aux bogues contribuera à rehausser la sécurité des actifs gouvernementaux. Cette initiative, première de la sorte au Québec et au Canada, démontre la capacité d'innovation et l'audace du Ministère, de même que son aisance à tirer profit de l'écosystème, au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec.

Le sous-ministre et dirigeant principal de l'information,

Original signé

Pierre E. Rodrigue

Québec, décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	6
1.1 L'organisation en bref	6
1.2 Faits saillants	9
2. LES RÉSULTATS	14
2.1 Plan d'action ministériel 2021-2022	14
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	31
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	32
3.1 Utilisation des ressources humaines	32
3.2 Utilisation des ressources financières	34
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	35
4. AUTRES EXIGENCES	37
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	37
4.2 Développement durable	38
4.3 Occupation et vitalité des territoires	39
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	40
4.5 Accès à l'égalité en emploi	42
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	46
4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	48
4.8 Politique de financement des services publics	50
ANNEXE I – REVENUS, CHARGES ET INVESTISSEMENTS	51
ANNEXE II – ÉTATS FINANCIERS	52

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans ce rapport annuel de gestion couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 relèvent de notre responsabilité. Celle-ci concerne la fiabilité de l'information et des données qui y figurent ainsi que celle des contrôles afférents.

À notre connaissance, le Rapport annuel de gestion 2021-2022 décrit fidèlement la mission, la structure organisationnelle et les ressources du Ministère. Il fait état des résultats au regard du Plan d'action ministériel 2021-2022, instauré à la suite de la création du Ministère, le 1^{er} janvier 2022, et des résultats relatifs aux exigences législatives et gouvernementales.

À notre avis, les données et les renseignements présentés dans ce rapport annuel de gestion sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.

Le sous-ministre et dirigeant principal de l'information,

Original signé
Pierre E. Rodrigue

Le sous-ministre adjoint aux services à la clientèle,

Original signé
Serge Bouchard

Le sous-ministre adjoint aux infrastructures technologiques et à la bureautique,

Original signé
Sylvain Goulet

Le sous-ministre adjoint à la transformation numérique gouvernementale,

Original signé
Jonathan Kelly

La sous-ministre adjointe à la gouvernance et au financement,

Original signé
Kathleen Munger

Le sous-ministre adjoint à la télécommunication,

Original signé
Dave Roussy

Le sous-ministre adjoint à la sécurité de l'information gouvernementale et à la cybersécurité,

Original signé
Steve Waterhouse

Québec, décembre 2022

RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur Pierre E. Rodrigue

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2022, à l'exception des données provenant des états financiers du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité, de la préparation et de la divulgation de cette information ainsi que des explications y afférentes incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de cette information en nous appuyant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons relevé aucun élément qui nous porte à croire que l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du Ministère n'est pas, à tous égards, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,

Original signé

Carole Bédard

Québec, décembre 2022

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (ci-après « le Ministère ») a pour mission d'animer et de coordonner les actions de l'État dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, de proposer au gouvernement les grandes orientations en ces domaines, de déterminer les secteurs d'activités où il entend agir en priorité et de lui proposer des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec.

Secteurs d'activité

Le Ministère :

- énonce la vision globale et intégrée de la transformation numérique gouvernementale en veillant à l'arrimage entre les besoins d'affaires et les ressources informationnelles, et ce, tout en visant à transformer l'accès des citoyennes et des citoyens aux services publics;
- regroupe les activités d'élaboration des politiques et des orientations ainsi que les activités de conception, de réalisation et d'exploitation des projets numériques et technologiques communs ou à portée gouvernementale;
- réunit des expertises de pointe favorisant l'innovation et l'excellence au sein de l'administration publique, notamment par l'entremise du Centre québécois d'excellence numérique et du Centre gouvernemental de cyberdéfense;
- est responsable de la gouvernance ainsi que de la planification et de la performance des investissements en ressources informationnelles;
- est responsable de la gestion des données numériques gouvernementales, notamment dans le but de favoriser leur mobilité et leur valorisation au sein de l'administration publique, et ce, au profit des citoyennes et des citoyens;
- soutient les organismes publics dans le rehaussement de la sécurité de l'information à l'échelle gouvernementale et assure la coordination ainsi que la concertation des actions dans ces domaines, dont celles du Réseau gouvernemental de cyberdéfense;
- assure la cybersécurité des services qu'il offre aux organismes publics;
- propose des services de télécommunication, de radiocommunication, de téléphonie et de communication mobile;
- agit à titre de Courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics en rendant accessibles, grâce à son catalogue, une multitude d'offres infonuagiques et en les accompagnant dans le processus;
- assure l'exploitation de solutions d'affaires administratives pour le compte de nombreux organismes publics et pourvoit également à l'entretien et à l'évolution de ces solutions;

- offre des services en opérations financières et contractuelles SAGIR (solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources) ainsi que le service de soutien et de formation aux utilisateurs;
- fournit aux organismes publics clients une gamme complète de services liés à la rémunération, aux avantages sociaux et à la retraite du personnel.

Clientèles

Le Ministère, en application de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03), intervient auprès de plus de 300 organismes publics assujettis à celle-ci. Ses activités s'exercent notamment dans les sphères de gouvernance, d'orientation, d'encadrement normatif, de contrôle et de vérification.

Il offre également un éventail de services d'infrastructures technologiques, de services de télécommunication, de solutions bureautiques et de solutions d'affaires aux multiples organismes publics qui y ont recours.

Par ailleurs, en matière de cybersécurité, les actions du Ministère sont susceptibles de s'étendre à l'ensemble de la société civile, notamment par l'octroi d'une aide financière ou l'adoption de normes applicables aux organisations et aux entreprises faisant affaire au Québec.

Contexte et enjeux

Le Ministère a été constitué le 1^{er} janvier 2022 en vertu de la *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions* (LQ 2021, c. 33). Les responsabilités et les ressources d'infrastructures technologiques Québec et celles du Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique du Secrétariat du Conseil du trésor lui ont été transférées. Cette loi a également institué le Fonds de la cybersécurité et du numérique (FCN) et a abrogé la *Loi sur Infrastructures technologiques Québec*. Les responsabilités associées à la transformation numérique gouvernementale et à la cybersécurité de l'État ont été assumées par le Ministère dès sa mise en œuvre.

Les risques de cybersécurité de portée nationale et internationale, la pérennisation de l'organisation du travail en mode hybride et la pénurie de main-d'œuvre, notamment dans les secteurs de pointe comme les ressources informationnelles, démontrent la pertinence de la création du Ministère.

Notons que, au cours de l'exercice financier 2022-2023, le Ministère réalisera les travaux nécessaires à la préparation de son Plan stratégique 2023-2027. À ce propos, la vision et les valeurs du Ministère seront définies, puis feront l'objet d'une diffusion interne et externe.

Finalement, il importe de rappeler que la création récente du Ministère comporte des défis non négligeables pour lesquels des actions structurantes devront être posées au fil des prochaines années.

Impacts de la pandémie de COVID-19

La situation sanitaire et ses répercussions ont largement influencé le contexte dans lequel le Ministère a pris place. En effet, cette pandémie a suscité l'émergence de nouveaux besoins, démontré leur importance et permis de mieux les définir dans les domaines de la transformation numérique et de la cybersécurité, à commencer par l'utilisation massive des outils de collaboration sur les postes de travail. Au cours de l'exercice financier 2021-2022, le Ministère a reçu plusieurs demandes de service urgentes liées aux télécommunications, visant notamment le rehaussement de liens réseaux et le déploiement de points d'accès Internet sans fil afin de répondre aux nouveaux besoins des organismes publics.

Chiffres clés au 31 mars 2022

Chiffres clés	Description
1 750	Effectif total (régulier et occasionnel)
23,6 M\$	Dépenses totales réelles*
365,6 M\$	Revenus du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (31 décembre 2021)
7 572,8 M\$	Investissements totaux pour le Plan québécois des infrastructures en ressources informationnelles 2022-2032
169	Nombre de projets actifs des organismes publics déclarés dans le Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec
29 523	Candidatures reçues et traitées dans le cadre des processus de qualification à portée gouvernementale par l'entremise du système Emplois en ligne
91 081	Nombre de dossiers actifs d'employés dans les solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)
61 045	Nombre d'appareils de téléphonie IP utilisés par 25 organismes publics
225	Nombre d'offres d'outils de collaboration et de bureautique du Courtier en infonuagique
5 063	Nombre de points d'accès Internet sans fil dans le Réseau gouvernemental de télécommunication (RGT)
560 900 km ²	Couverture du territoire québécois par le Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR)

* Conformément à la *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions*, ce montant représente les dépenses réelles de janvier à mars 2022.

1.2 Faits saillants

Bien que le Ministère ait été créé le 1^{er} janvier 2022, la présente section fait état des grandes réalisations qui ont été accomplies depuis le début de l'exercice financier 2021-2022, que ce soit par le Ministère, le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique du Secrétariat du Conseil du trésor ou Infrastructures technologiques Québec.

Adoption du projet de loi n^o 6, *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions*

La *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions* a été sanctionnée le 3 décembre 2021 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Ce faisant, le Québec a fait preuve d'avant-gardisme en devenant le premier État en Amérique du Nord à réunir la cybersécurité et le numérique au sein d'une même entité, en en faisant du même souffle une mission de l'État à part entière.

Grâce au travail acharné de son personnel, le Ministère a été fonctionnel dès le premier jour de son existence, et ce, malgré l'ampleur et la complexité du travail à accomplir pour mettre en place une nouvelle entité. L'encadrement et l'accompagnement des organismes publics se sont poursuivis sans perturbation, à l'instar des différents services offerts aux clientèles.

La création du Ministère témoigne de l'importance capitale d'assurer la protection optimale des données publiques, et de tirer profit du numérique pour améliorer la performance de l'administration publique et pour transformer les services publics afin que ces derniers soient modernes, sécuritaires, intuitifs et accessibles en tout temps.

Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026

Cette stratégie, adoptée en juin 2021, vise à ce que l'État puisse améliorer son efficacité et innover sur le plan de sa prestation de services grâce à l'intégration éthique de l'intelligence artificielle. Cette dernière représente à la fois un moteur de transformation des processus d'affaires et l'une des réponses à la rareté de la main-d'œuvre. En effet, l'automatisation de certaines tâches répétitives permettra au personnel de l'administration publique de consacrer ses efforts à des activités à haute valeur ajoutée pour les citoyennes et les citoyens.

Par la qualité de cette stratégie gouvernementale, le Québec a fait une entrée remarquable au 7^e rang mondial dans le classement des administrations publiques en matière d'intelligence artificielle, selon l'étude¹ de la firme britannique de renommée internationale Tortoise Media, rendue publique en mars 2022. Cela constitue une marque de reconnaissance à l'égard de l'intervention gouvernementale en matière d'intelligence artificielle et démontre que le Québec se positionne déjà favorablement sur l'échiquier international.

1. TORTOISE MEDIA. *Regional analysis of AI in Québec*, [En ligne], 2022. [<https://www.tortoisemedia.com/intelligence/regional-analysis-of-ai-in-quebec/>] (Consulté le 23 novembre 2022).

Programme Service québécois d'identité numérique

La mise en place du Programme Service québécois d'identité numérique (SQIN) vise à propulser les citoyennes et les citoyens à l'ère du numérique en leur procurant une identité numérique de confiance qui facilitera grandement l'utilisation des services gouvernementaux.

Phase 1

Le premier projet du Programme SQIN a débuté en avril 2021 par le développement du Service d'authentification gouvernementale, qui remplacera graduellement la solution clicSÉQUR. Parallèlement à ces travaux, l'infrastructure technologique en infonuagique soutenant la solution a été mise en place. Une phase d'expérimentation débutera au cours de l'année 2022.

Phase 2

De plus, en décembre 2021, le gouvernement a autorisé la phase d'exécution du projet 2 « Identité numérique citoyenne ». À terme, l'objectif de ce projet est de permettre aux citoyennes et aux citoyens qui le désirent de bénéficier d'une application pour prouver leur identité, et pour présenter une compétence ou une autorisation, et ce, en toute sécurité.

Mise à jour du cadre légal en ressources informationnelles

Sanctionnée le 10 juin 2021, la *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives* (LQ 2021, c. 22) renforce la gouvernance des ressources informationnelles et s'inscrit dans la lignée des actions entreprises relativement à la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 ainsi qu'à la Politique gouvernementale de cybersécurité.

Cette loi introduit des changements majeurs en matière de sécurité de l'information, de gouvernance et de gestion des données numériques gouvernementales et de transformation numérique. Elle a notamment permis la création de trois nouvelles fonctions assumées par le dirigeant principal de l'information, soit celles de chef gouvernemental de la sécurité de l'information, de gestionnaire des données numériques gouvernementales et de chef gouvernemental de la transformation numérique.

Grâce aux nouvelles dispositions, l'administration publique dispose maintenant des moyens nécessaires pour réussir sa transformation numérique et offrir des services plus agiles et plus sécuritaires aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux entreprises du Québec. Par ailleurs, les modifications introduites dans la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* permettent d'assurer une gouvernance renforcée en matière de cybersécurité et une chaîne de décisions structurée et proactive, ce qui augmente la capacité de l'administration publique à se prémunir contre les cyberattaques et, ainsi, à protéger adéquatement les données des Québécoises et des Québécois.

Services en ressources informationnelles obligatoires dans les organismes publics

En vertu du décret 530-2021 adopté par le Conseil des ministres le 7 avril 2021, les organismes publics et les entreprises du gouvernement visés dans l'article 2 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* seront tenus d'utiliser, au plus tard le 31 mars 2026, certains services en ressources informationnelles du Ministère. Ces services incluent notamment la gestion des postes de travail, le service de collaboration virtuel Teams ainsi que le Réseau gouvernemental de télécommunication. Ces services obligatoires permettront au gouvernement de réaliser des économies importantes et de garantir une meilleure disponibilité et sécurité renforcée des infrastructures.

Portraits de la main-d'œuvre et du recours à des consultantes et à des consultants affectés aux ressources informationnelles

Les portraits de la main-d'œuvre et du recours à des consultantes et à des consultants affectés aux ressources informationnelles constituent un outil d'aide à la gestion des ressources humaines qui contribue au renforcement de la planification gouvernementale en ressources informationnelles. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la pression sur les emplois de ce domaine s'est accrue, considérant le recours généralisé aux solutions numériques, l'augmentation du soutien à la main-d'œuvre à distance et l'urgence pour les organismes publics et les entreprises privées d'offrir des services par l'entremise d'un canal numérique.

Le 4 avril 2022, le Ministère a diffusé la première édition numérique de ces portraits. Ainsi, en 2021, 23 874 ressources travaillaient dans le domaine des ressources informationnelles au sein de 303 organismes publics assujettis à l'obligation de brosser un tel portrait. De ce nombre, 19 041 (79,8 %) sont des ressources internes et 4 833 (20,2 %), des ressources externes.

Contribution à la mise en œuvre de la *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions*

La *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions* (LQ 2021, c. 11) a été sanctionnée le 20 avril 2021. Par ses travaux de modernisation de SAGIR, le Ministère a contribué de façon importante à la mise en œuvre de cette loi, principalement en matière de dotation des emplois. Le Ministère soutient le nouveau processus de dotation à l'aide d'un service grand public de dotation en ligne. Il s'agit d'un service direct offert à la population active du Québec.

Plateforme de signalement de vulnérabilité

La plateforme de signalement de vulnérabilité permet aux chercheurs en sécurité de l'information ainsi qu'au grand public de rapporter des vulnérabilités qui pourraient nuire aux actifs informationnels des organismes publics exposés sur Internet. Cette plateforme, développée par le Centre gouvernemental de cyberdéfense, a été lancée en octobre 2021. En tant que premier gouvernement au Canada à se doter d'une telle plateforme, le Québec se positionne une fois de plus comme un chef de file en matière de cybersécurité.

Cette initiative a été bien accueillie par la communauté de cybersécurité québécoise et a permis de renforcer le lien de confiance et la collaboration entre celle-ci et l'administration publique. D'ailleurs, fort de cette expérience, le Ministère a lancé au printemps 2022 un projet pilote pour le Programme de prime aux bogues.

Inclusion de la desserte policière dans le Réseau national intégré de radiocommunication

Le Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR) est un réseau robuste et fiable qui soutient les services de communication de groupe et de radiotransmission de données, utilisés par les organisations de sécurité publique et civile. La couverture radio globale sur le territoire québécois est de 560 900 km². Depuis l'hiver 2020, 14 postes de police ont été intégrés au RENIR, dont 6 pour lesquels les travaux ont été effectués en 2021-2022.

Le Ministère est résolument engagé à poursuivre l'intégration de la desserte policière, notamment par l'entremise du Projet urbain de radiocommunication qui vise à assurer une meilleure couverture en radiocommunication et à améliorer la convivialité d'utilisation pour les intervenants de sécurité publique dans les zones urbaines. Le démarrage de la phase d'exécution de ce projet est prévu au début de l'année financière 2022-2023.

Programme de consolidation des centres de traitement informatique

Le Ministère accompagne les organismes publics ainsi que des établissements des réseaux publics dans le cadre de la migration de leurs données et de leurs applications vers l'infonuagique. Il a également poursuivi les travaux préparatoires à la mise en place d'un nuage gouvernemental qui sera utilisé pour le traitement et le stockage des données numériques les plus névralgiques.

Afin de permettre au Ministère de procéder à la signature des contrats, l'entente-cadre du Courtier en infonuagique a été actualisée en octobre 2021.

Le 31 mars 2022, quatre organismes publics avaient terminé la consolidation de leurs centres de traitement informatique. Par ailleurs, 83 contrats, conclus avec huit fournisseurs, ont été accordés en 2021-2022, constituant une étape importante pour le démarrage des travaux de migration des systèmes de ces organismes publics.

Production du Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2021-2022

Dans le contexte de la transformation numérique de l'administration publique et de la pandémie de COVID-19, les organismes publics avaient prévu une hausse importante de leurs investissements et de leurs dépenses en ressources informationnelles, à compter de 2020-2021, laquelle s'est concrétisée.

Selon la mise à jour des investissements et des dépenses en ressources informationnelles en octobre 2021, le total des investissements et des dépenses probables en ressources informationnelles, toutes sources de financement confondues, s'élevait à 4 601,5 millions de dollars pour l'exercice financier 2021-2022. Il s'agit d'une augmentation de 8,3 % par rapport au montant prévu dans le Plan des investissements et des dépenses

en ressources informationnelles 2021-2022. Cet écart s'explique par une hausse importante des investissements des organismes publics dans les ressources informationnelles, justifiée notamment par des efforts requis pour répondre aux besoins liés à la pandémie de COVID-19, ainsi que par ceux nécessaires pour réaliser leur transformation numérique, tout en assurant l'efficacité de leurs opérations respectives.

Produit annuellement par le Ministère, ce plan lui permet notamment, dans son rôle de gouvernance :

- d'assurer l'adéquation entre les objectifs stratégiques gouvernementaux et les projets ou les initiatives en ressources informationnelles;
- de tirer profit des bénéfices découlant de la réalisation de projets en ressources informationnelles;
- d'effectuer des choix éclairés quant au maintien et à la bonification des actifs informationnels;
- de procéder à une allocation judicieuse des ressources dans le cadre du budget de dépenses.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan d'action ministériel 2021-2022

Considérant la création du Ministère le 1^{er} janvier 2022, il a été déterminé, après consultation du Secrétariat du Conseil du trésor, que le Ministère se doterait d'un plan d'action ministériel, couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022, et dont les résultats seraient présentés dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du Ministère.

Ce plan d'action contient des éléments provenant du Plan d'action organisationnel d'Infrastructures technologiques Québec 2021-2022 et du volet sous la responsabilité du Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique du Plan d'action ministériel 2021-2022 du Secrétariat du Conseil du trésor. Les actions inscrites dans le Plan d'action ministériel 2021-2022 du Ministère sont celles qui n'étaient pas terminées au 31 décembre 2021 et qui répondaient aux objectifs stratégiques retenus pour la première année d'opération. Les cibles retenues pour ce nouveau plan d'action ministériel étaient pertinentes au moment de la création du Ministère et ont été mesurées à la fin du 4^e trimestre 2021-2022.

Les résultats présentés dans cette section font donc état des réalisations du Ministère pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022. Lorsque pertinentes, les explications des résultats précisant le contexte des réalisations entamées avant le 1^{er} janvier 2022 par Infrastructures technologiques Québec et le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique sont ajoutées. Soulignons que chacune des cibles de l'objectif stratégique relatif à la mise sur pied d'un ministère exemplaire a été atteinte.

En vertu de l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique*, le Ministère se dotera d'un plan stratégique dont les travaux seront amorcés en 2022-2023. Comme le prévoient les Orientations en matière de planification stratégique dans l'Administration gouvernementale, le premier plan stratégique du Ministère sera arrimé au cycle électoral et couvrira la période de 2023 à 2027.

Résultats relatifs au plan d'action ministériel

Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan d'action ministériel 2021-2022 (1^{er} janvier au 31 mars 2022)

Objectif stratégique 1 : Assurer la transformation numérique de l'administration gouvernementale

Actions	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
1. Poursuivre le déploiement du Radar numériQc auprès des organismes publics	Un atelier de mesure de la maturité numérique avec un organisme public	Cible atteinte	19
2. Mettre en place une démarche gouvernementale des interfaces de programmation d'application (API)	Première version des cadres Gouvernance, Sécurité et normatif produite	Cible atteinte	20
3. Créer un dossier numérique de l'employé	Dossier d'affaires présenté au comité stratégique	Cible non atteinte	20
4. Animer la Communauté en expérience utilisateur destinée au personnel de l'administration publique	Tenue d'un atelier avec la Communauté en expérience utilisateur	Cible atteinte	21
5. Poursuivre les accompagnements des organismes publics	100 % des demandes d'accompagnement des organismes publics prises en charge dans un délai de 48 heures	Cible atteinte	21
6. Moderniser les outils administratifs requis pour gérer certains services de télécommunication	Dossier d'opportunité, qui valide l'opportunité et identifie les différentes solutions d'affaires inhérentes au remplacement des outils P@RC, ICAFI, DDFI et le portail ATW, déposé	Cible non atteinte	22
7. Réaliser le programme – Réseau gouvernemental de télécommunication (RGT)	Délestage de 6 % des liens de télécommunication qui proviennent du Réseau intégré de télécommunication multimédia (RITM) au profit du RGT par les organismes publics	Cible atteinte	22
8. Réaliser le programme – Consolidation des centres de traitement informatique (CCTI)	Consolidation des centres de traitement informatique pour au moins 2,8 % des organismes publics concernés	Cible atteinte	23

Objectif stratégique 2 : Renforcer l'offre de service du ministère de la Cybersécurité et du Numérique aux organismes publics

Actions	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
9. Mesurer la progression de l'état de santé des services en infrastructures technologiques offerts aux organismes publics	90 % des services en infrastructures technologiques qui ne nécessitent que de l'entretien régulier	Cible non atteinte	24
10. Mesurer la progression de l'état de santé des services en systèmes de soutien communs offerts aux organismes publics	90 % des services en systèmes de soutien communs qui ne nécessitent que de l'entretien régulier	Cible non atteinte	25
11. Améliorer les solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)	Solution numérique transitoire disponible pour les séances d'examens liées aux processus de qualification	Cible atteinte	25
	Solution SGR3 adaptée permettant de répondre aux exigences découlant de la <i>Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions</i>	Cible atteinte	25
12. Définir une vision cible de l'offre de service bureautique	Vision cible de l'offre de service et de ses modalités définies	Cible atteinte	26
13. Définir une vision cible du Centre de service à la clientèle (CSC)	Vision cible du Centre de service à la clientèle définie	Cible atteinte	26
14. Définir un service de mobilité cellulaire amélioré	Besoins en service de mobilité cellulaire définis	Cible atteinte	27
15. Adopter une approche de gestion moderne des postes de travail	Laboratoire de la configuration du poste normalisé en mode <i>Autopilot</i> mis en place	Cible atteinte	27

Objectif stratégique 3 : Mettre en place un ministère exemplaire

Actions	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
16. Identifier les besoins pour les nouveaux laboratoires bureautiques en fonction des critères de la Société québécoise des infrastructures (SQI)	Définition des besoins complétée	Cible atteinte	28
17. Mettre sur pied un comité de gouvernance des projets en ressources informationnelles au sein du Ministère	Trois rencontres du comité tenues	Cible atteinte	28
18. Produire le premier portefeuille de projets du Ministère	Premier portefeuille de projets élaboré	Cible atteinte	29
19. Doter le Ministère d'un système de gestion des mandats	Outil Ultima 2 déployé au sein du Ministère pour les adjoints administratifs et exécutifs	Cible atteinte	29
20. Mettre en place un comité sur la sécurité de l'information, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	Première rencontre du comité tenue	Cible atteinte	30
21. Mettre en place les processus financiers, budgétaires et contractuels nécessaires qui visent à assurer la création d'un nouveau ministère	Respect des échéanciers de la création de la structure budgétaire, du livre des crédits, du plan annuel de gestion des dépenses et de la consolidation des organismes et des fonds	Cible atteinte	30
	Production mensuelle de la liste des engagements financiers de 25 000 \$ et plus, mise en place d'un comité consultatif en gestion contractuelle	Cible atteinte	30
	Production de la Stratégie de dépenses	Cible atteinte	30

Résultats détaillés relatifs aux engagements du Plan d'action ministériel 2021-2022

Objectif stratégique 1 : Assurer la transformation numérique de l'administration gouvernementale

Contexte lié à l'objectif : Le gouvernement du Québec s'est donné les moyens de propulser la transformation numérique de l'administration publique, notamment par l'entremise de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023. Cette stratégie propose de miser sur le numérique pour offrir des services publics plus intuitifs et faciles d'utilisation pour la population, en plus d'améliorer la capacité d'innovation, l'efficacité et la transparence de l'administration publique.

Deux des vecteurs permettant de mener à bien cette stratégie sont la culture et les compétences numériques, lesquelles privilégient la collaboration, le travail en réseau, le partage et la réutilisation. C'est dans cette logique que les actions les plus probantes que devait réaliser le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique ont été incluses dans le Plan d'action ministériel 2021-2022 du Ministère, le tout en adéquation avec sa mission fédératrice.

Action 1 : Poursuivre le déploiement du Radar numériQc auprès des organismes publics

Cible	Résultat 2021-2022
Un atelier de mesure de la maturité numérique avec un organisme public	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'outil gouvernemental de mesure de la maturité numérique organisationnelle, le Radar numériQc, a été déployé en juin 2021. L'exercice de mesure effectué à l'aide du Radar numériQc se déroule sous la forme d'un atelier animé par le personnel du Centre québécois d'excellence numérique, sous la responsabilité du Ministère depuis le 1^{er} janvier 2022.

Cet atelier consiste à répondre à un questionnaire, en ligne ou en présentiel, basé sur les 18 bonnes pratiques numériques gouvernementales. L'activité regroupe des personnes représentant les différents secteurs de l'organisme public impliqués dans la conception de services numériques, comme les technologies de l'information et les secteurs d'affaires. À l'issue de l'atelier, l'organisme public connaît son profil d'organisation (novice, ouverte, productive ou numérique) et dispose de rapports lui permettant de constater ses forces et ses points à améliorer.

D'abord entrepris sous la forme d'un projet pilote en 2020-2021, le déploiement formel du Radar numériQc s'est poursuivi en 2021-2022, et 13 exercices de mesure de la maturité numérique organisationnelle ont été effectués. À l'hiver 2022, deux ateliers ont notamment été tenus avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Éducation. **La cible est donc atteinte.**

Action 2 : Mettre en place une démarche gouvernementale des interfaces de programmation d'applications (API)

Cible	Résultat 2021-2022
Première version des cadres Gouvernance, Sécurité et Normatif produite	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Dans le contexte de sa transformation numérique, le gouvernement du Québec désire offrir une plateforme de gestion des interfaces de programmation d'applications² afin d'assurer la mobilité et l'interopérabilité des données. Les API constituent un moyen de faire communiquer deux programmes informatiques. Ainsi, une API permet d'automatiser certaines tâches dynamiques en lots et de programmer des tâches qui doivent être exécutées fréquemment. L'intérêt de l'utilisation des API découle d'une meilleure intégration des systèmes gouvernementaux, ce qui favorise la mutualisation des actifs informationnels et permettra, à terme, que moins de systèmes soient nécessaires pour réaliser les mêmes tâches informatiques.

Plusieurs organismes publics développent actuellement leurs propres API afin d'améliorer leurs prestations de services et d'accroître leur performance organisationnelle. Or, l'absence d'une gouvernance pour l'ensemble de l'administration publique ne favorise pas l'accès et la réutilisation des API entre les organismes publics. Pour des raisons d'efficience dans la gestion de la transformation numérique gouvernementale, le Ministère s'est doté d'un cadre de gouvernance des API, qui inclut un cadre de sécurité et un cadre normatif. La première version de ces trois documents a été produite le 31 mars 2022. **La cible est donc atteinte.**

Action 3 : Créer un dossier numérique de l'employé

Cible	Résultat 2021-2022
Dossier d'affaires présenté au comité stratégique	Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le projet de dossier numérique de l'employé consiste à procurer à l'ensemble du personnel de la fonction publique québécoise un dossier numérique unique et centralisé, et à en assurer une gestion uniforme. L'objectif de la création de ce dossier numérique est d'augmenter l'efficience des interventions en gestion des ressources humaines et en gestion de la paie par l'automatisation de certains processus et par la gestion des dossiers des employés actifs de la fonction publique, et ce, en toute conformité avec le cadre légal et réglementaire. Bien que centralisé, il est prévu que le dossier numérique soit alimenté par le partage de renseignements requis avec les organismes publics visés, tout en garantissant le contrôle des accès ainsi que la sécurité et la durée de conservation de l'information contenue.

Le Ministère avait prévu, d'ici le 31 mars 2022, de présenter le dossier d'affaires de ce projet au comité stratégique de l'organisation. Notons que le coût de ce projet étant inférieur à 5 millions de dollars, il nécessite uniquement l'autorisation du dirigeant de l'organisme.

2. API est l'acronyme de « Application Programming Interface ».

La cible n'est donc pas atteinte. Une présentation au Comité de gouvernance des projets en ressources informationnelles est prévue au cours de l'exercice financier 2022-2023, à la suite de laquelle sera entamée la phase de réalisation du projet.

Action 4 : Animer la Communauté en expérience utilisateur destinée au personnel de l'administration publique

Cible	Résultat 2021-2022
Tenue d'un atelier avec la Communauté en expérience utilisateur	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La Communauté en expérience utilisateur est une communauté de pratique destinée au personnel de l'administration publique. Elle a été mise en place en février 2021 par le Centre québécois d'excellence numérique. Elle a pour mission de propager les bonnes pratiques en matière d'expérience utilisateur au sein de l'administration publique. L'animation de cette communauté est maintenant assurée par le Ministère.

Depuis le lancement de la Communauté en expérience utilisateur, neuf ateliers ont été offerts aux organismes publics. Plus précisément, du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, le Ministère a tenu deux ateliers de partage des connaissances sous les thèmes des systèmes de conception et de la démarche de *personas*. **La cible est donc atteinte.**

Action 5 : Poursuivre les accompagnements des organismes publics

Cible	Résultat 2021-2022
100 % des demandes d'accompagnement des organismes publics prises en charge dans un délai de 48 heures	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Lorsqu'une demande d'accompagnement est reçue au Ministère, elle est traitée dans la journée ou le lendemain, selon l'heure de sa réception. Ces demandes peuvent concerner la planification ou l'exécution de projets en ressources informationnelles pour lesquels le Ministère détient une expertise qui est partagée en soutien aux organismes publics. Du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, 10 demandes d'accompagnement formulées par des organismes publics ont été reçues, et toutes ont été traitées dans un délai de 48 heures. **La cible est donc atteinte.**

Action 6 : Moderniser les outils administratifs requis pour gérer certains services de télécommunication

Cible	Résultat 2021-2022
Dossier d'opportunité, qui valide l'opportunité et identifie les différentes solutions d'affaires inhérentes au remplacement des outils P@RC, ICAFI, DDFI et le portail ATW ³ , déposé	Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Dès sa création, le Ministère a entamé une démarche afin de moderniser certains outils de gestion pour les services de télécommunication gouvernementale. Ces outils soutiennent les processus d'approvisionnement et de facturation de services tels que la visioconférence, la téléphonie et les jetons de connexion à distance (RVP).

La première étape de cette démarche de modernisation est de présenter au comité de gouvernance des projets du Ministère un dossier d'opportunité déterminant et validant les différentes solutions d'affaires pour remplacer les outils identifiés. Considérant les efforts alloués à l'élaboration de la vision d'affaires des services bureautiques et du centre de service à la clientèle, le dossier d'opportunité n'a pu être présenté au comité de gouvernance des projets avant le 31 mars 2022. **La cible n'est donc pas atteinte.** Dans le cadre des travaux de modernisation, le Ministère s'assurera de confirmer le niveau de priorité de ce projet en 2022-2023.

Action 7 : Réaliser le programme – Réseau gouvernemental de télécommunication (RGT)

Cible	Résultat 2021-2022
Délestage de 6 % des liens de télécommunication qui proviennent du Réseau intégré de télécommunication multimédia (RITM) au profit du RGT par les organismes publics	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Dans un souci d'optimiser globalement les communications gouvernementales, le Ministère s'est donné comme cible de contribuer au délestage de liens de télécommunication qui proviennent du RITM au profit du RGT. L'avantage de ce délestage est de réaliser des économies globales sur l'ensemble des services du RGT, comparativement au RITM, et de remplacer un service en fin de vie. Pour la période visée, 7 % des liens de télécommunication des organismes publics ont été délestés au profit du RGT. **La cible est donc atteinte.**

3. Le portail ATW est une application sécurisée qui soutient les applications P@RC, DDFI et ICAFI. L'application P@RC est un outil pour les demandes d'approvisionnement de télécommunication. L'application DDFI est un outil pour consulter différents rapports et différentes données liées notamment à la facturation. L'application ICAFI est utilisée par le MCN pour générer des données de facturation.

Action 8 : Réaliser le programme – Consolidation des centres de traitement informatique (CCTI)

Cible	Résultat 2021-2022
Consolidation des centres de traitement informatique pour au moins 2,8 % des organismes publics concernés	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Toujours dans le souci d'accélérer la transformation numérique des organismes publics, le Ministère accompagne ceux-ci dans la migration de leurs centres de traitement informatique vers des solutions infonuagiques.

L'avantage de cette migration est de leur permettre de bénéficier d'un environnement informatique plus moderne, plus sécuritaire et offrant plus de stabilité. De plus, les organismes publics qui choisissent de migrer vers une solution infonuagique réalisent un gain d'efficacité organisationnelle dans l'accomplissement de leur mission et de leurs mandats en réduisant les efforts associés à la gestion d'infrastructures technologiques.

Au 31 mars 2022, quatre organismes publics, soit l'Institut national des mines, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, la Société du Grand Théâtre de Québec et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, avaient consolidé leurs centres de traitement informatique dans des solutions infonuagiques, soit 2,8 % des organismes publics concernés. **La cible est donc atteinte.**

Objectif stratégique 2 : Renforcer l'offre de service du ministère de la Cybersécurité et du Numérique aux organismes publics

Contexte lié à l'objectif : Par sa mission et les services qu'il offre, le Ministère assure la gestion d'infrastructures technologiques et de systèmes de soutien communs d'organismes publics afin que ceux-ci puissent concentrer leurs efforts sur leur mission et la transformation numérique de leurs opérations. En renforçant l'offre de service aux organismes publics, le Ministère accélère la disparition des activités similaires, augmente la sécurité, la performance et la qualité des services et dégage des économies d'échelle pour le gouvernement.

Action 9 : Mesurer la progression de l'état de santé des services en infrastructures technologiques offerts aux organismes publics

Cible	Résultat 2021-2022
90 % des services en infrastructures technologiques qui ne nécessitent que de l'entretien régulier	Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Afin d'assurer une grande qualité des services de plateformes technologiques offerts aux organismes publics, le Ministère s'est doté d'un indicateur mesurant la progression du taux des services qui sont en exploitation et offerts dans son catalogue de services, et qui sont en bonne santé. Ces services constituent une gamme de services technologiques visant à optimiser les dépenses gouvernementales en matière de télécommunication, de radiocommunication et d'infrastructures.

L'état de santé d'un service prend en considération la criticité du processus d'affaires concerné, la désuétude technologique et fonctionnelle du service ainsi que les risques que celui-ci peut comporter en matière de sécurité.

Grâce au catalogue de services en infrastructures technologiques, les organismes publics peuvent confier au Ministère la gestion de l'ensemble de leurs infrastructures, lequel en assure le fonctionnement dans le respect des coûts et des niveaux de service établis. En tant que clients, les organismes publics profitent ainsi de plateformes et d'infrastructures technologiques partagées, fiables et performantes pour exploiter et faire évoluer leurs applications.

Au 31 mars 2022, le catalogue comportait 25 services, dont 15 en infrastructures technologiques ne nécessitant que de l'entretien régulier, soit un taux de 60,0 %. **La cible n'est donc pas atteinte.**

Afin de corriger la situation, le Ministère compte augmenter l'état de santé d'au moins cinq services de son catalogue au cours de l'exercice financier 2022-2023. Il envisage également de délester des services déficitaires et en moins bon état de santé afin d'améliorer l'efficacité de son offre de services aux organismes publics.

Action 10 : Mesurer la progression de l'état de santé des services de systèmes de soutien communs offerts aux organismes publics

Cible	Résultat 2021-2022
90 % des services en systèmes de soutien communs qui ne nécessitent que de l'entretien régulier	Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Afin d'assurer une grande qualité des services en systèmes de soutien communs offerts aux organismes publics, le Ministère s'est doté d'un indicateur mesurant la progression du taux des services qui sont en exploitation, listés dans son catalogue de services et qui sont en bonne santé. Ces services présentent des solutions adaptées aux besoins de la clientèle du gouvernement, sous forme de services applicatifs communs à portée gouvernementale confiés par le gouvernement au Ministère, qui en assure le développement, la mise en œuvre et le passage en mode exploitation.

Au 31 mars 2022, le Ministère offrait huit services de soutien commun dans son catalogue, dont six ne nécessitant que de l'entretien régulier, soit un taux de 75,0 %. **La cible n'est donc pas atteinte.**

Afin de corriger la situation et de rehausser le taux des services en santé, le Ministère envisage de livrer des projets qui mettent en place des systèmes de soutien communs, comme le SQIN et le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, de façon à bonifier son catalogue de services avec des services en santé. Il compte également rehausser le niveau de santé de l'un de ses systèmes.

Action 11 : Améliorer les solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)

Cibles	Résultats 2021-2022
Solution numérique transitoire disponible pour les séances d'examen liées aux processus de qualification	Cible atteinte
Solution SGR3 adaptée permettant de répondre aux exigences découlant de la <i>Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions</i>	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les travaux informatiques nécessaires pour rendre les organismes publics autonomes quant à l'utilisation de la Solution gouvernementale d'informatisation des examens ont progressé, et le déploiement de la solution s'est effectué avec succès en février 2022. Ce faisant, les organismes publics peuvent dorénavant faire passer des examens en ligne liés à leurs processus de qualification. **La cible est donc atteinte.**

Par ailleurs, les travaux informatiques nécessaires pour adapter le Système de dotation en ligne (SGR3) afin de répondre aux exigences en matière de dotation découlant de la *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions* se sont déroulés comme il était prévu, et le déploiement de la solution s'est effectué fructueusement en février 2022. Le succès de cette opération est notamment explicable par la collaboration

étroite menée entre le Ministère et le Secrétariat du Conseil du trésor pour s'assurer de la conformité du projet aux exigences légales. **La cible est donc atteinte.**

Action 12 : Définir une vision cible de l'offre de service bureautique

Cible	Résultat 2021-2022
Vision cible de l'offre de service et de ses modalités définies	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour assurer un service de qualité à la clientèle et favoriser la mobilisation du personnel, une démarche de réflexion sur l'offre de service bureautique et ses modalités a été entamée en 2021-2022. Cette réflexion visait notamment la modernisation des processus et des façons de faire du secteur d'affaires bureautiques du Ministère.

Des travaux menant à la définition d'une vision d'affaires cible ont ainsi été menés grâce à des ateliers tenus avec des représentants de différents secteurs du Ministère, de même qu'avec des clients. **La cible est donc atteinte.** Cette vision cible sera par ailleurs un intrant dans les travaux menant à l'élaboration du Plan stratégique 2023-2027 du Ministère.

Action 13 : Définir une vision cible du Centre de service à la clientèle (CSC)

Cible	Résultat 2021-2022
Vision cible du Centre de service à la clientèle définie	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Tout comme pour l'action précédente, des travaux ont été menés afin de définir une vision cible du CSC du Ministère, par l'entremise d'ateliers sur l'évolution des solutions d'affaires dans ce domaine. Au terme des travaux, une définition de la vision cible a été produite. **La cible est donc atteinte.** Comme pour la vision de l'offre de service bureautique, les travaux constituent un intrant pour la démarche du Plan stratégique 2023-2027 du Ministère, qui sera entreprise en 2022-2023.

Action 14 : Définir un service de mobilité cellulaire amélioré

Cible	Résultat 2021-2022
Besoins en service de mobilité cellulaire définis	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La responsabilité gouvernementale du service de mobilité cellulaire offert aux organismes publics est actuellement partagée entre le Centre d'acquisitions gouvernementales, porteur du contrat de service de mobilité cellulaire, et le Ministère, responsable de la gestion opérationnelle du service.

Dans un souci d'offrir un service efficace et efficient aux organismes publics, le Ministère a réalisé en 2022 un exercice de définition des besoins en service de mobilité cellulaire dans le cadre d'ateliers de réflexion menés conjointement avec le Centre d'acquisitions gouvernementales. La nouvelle définition des besoins était terminée en mars 2022. **La cible est donc atteinte.** Au cours du premier trimestre 2022-2023, cette nouvelle définition des besoins, de même qu'un nouveau découpage des rôles et des responsabilités des deux entités responsables du service, fera l'objet d'une approbation par les autorités du Ministère, à la suite de laquelle ils seront mis en application.

Action 15 : Adopter une approche de gestion moderne des postes de travail

Cible	Résultat 2021-2022
Laboratoire de la configuration du poste normalisé en mode <i>Autopilot</i> mis en place	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Afin de faciliter et d'améliorer l'intégration de nouveaux clients qui souhaitent bénéficier du service de gestion des postes de travail bureautique offert par le Ministère, ce dernier évalue la possibilité d'automatiser le processus de configuration des postes.

La migration des postes de travail vers la solution M365 dans les 11 organismes publics accompagnés totalise 25 150 migrations de postes au 31 mars 2022. Pour la seule migration vers Office Pro Plus, 83 % des postes avaient migré au 31 mars 2022. Compte tenu du nombre de postes de travail à normaliser et de l'évolution rapide des normes informatiques, l'automatisation se révèle une action concrète et logique pour rendre le travail plus efficient.

À cet effet, une preuve de concept pour la gestion moderne des postes de travail a été réalisée en laboratoire afin de démontrer que la configuration d'un poste de travail peut être effectuée en ayant recours à un ensemble de technologies automatisées, comme *Autopilot*. Cela permet de minimiser les interventions humaines pendant la configuration, ce qui rend le processus plus efficient. Le laboratoire ayant été mis en place à l'hiver 2022, **la cible est donc atteinte.**

Objectif stratégique 3 : Mettre en place un ministère exemplaire

Contexte lié à l'objectif : Considérant son rôle central au sein de l'administration publique et le leadership qu'il doit exercer dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, le Ministère s'est fixé comme objectif d'être exemplaire, notamment quant à sa propre transformation numérique. Par ailleurs, la notion d'exemplarité s'étend également aux bonnes pratiques de gestion et de respect des exigences gouvernementales et législatives afin de positionner le Ministère comme un organisme public moderne et efficient, tourné notamment vers la qualité des services et la transparence.

Action 16 : Identifier les besoins pour les nouveaux laboratoires bureautiques en fonction des critères de la Société québécoise des infrastructures (SQI)

Cible	Résultat 2021-2022
Définition des besoins complétée	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Afin de mener à bien sa mission, une analyse des besoins du Ministère a été produite concernant la faisabilité de regrouper les activités de ses laboratoires bureautiques en un seul et même lieu, et ce, selon les critères de la Société québécoise des infrastructures. Cette analyse tenait compte des besoins actuels et futurs du Ministère en matière d'aménagement des laboratoires bureautiques. L'analyse des besoins a été achevée à l'hiver 2022. **La cible est donc atteinte.**

Les constatations de l'analyse des besoins ont été soumises aux autorités du Ministère. Le plan d'aménagement est actuellement à l'étape de la validation auprès de la SQI pour l'immeuble situé au 1500, rue Cyrille-Duquet, à Québec. De plus, des travaux d'avant-projet sont en cours pour les locaux situés au 650, rue Godin, à Québec.

Action 17 : Mettre sur pied un comité de gouvernance des projets en ressources informationnelles au sein du Ministère

Cible	Résultat 2021-2022
Trois rencontres du comité tenues	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Soucieux de mettre en place un cadre de gestion exemplaire, le Ministère a inscrit à son calendrier ministériel des rencontres mensuelles pour son comité de gouvernance des projets, qui assure notamment la responsabilité de la gouvernance des projets en ressources informationnelles.

Cette responsabilité inclut, entre autres, la vérification du bon déroulement des projets inscrits au portefeuille de projets du Ministère, l'examen des dossiers d'opportunité et des dossiers d'affaires ainsi que la préparation des recommandations au sous-ministre. C'est ce comité qui autorise le démarrage de nouveaux projets.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2021-2022, trois rencontres ont été tenues. **La cible est donc atteinte.**

Action 18 : Produire le premier portefeuille de projets du Ministère

Cible	Résultat 2021-2022
Premier portefeuille de projets élaboré	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le premier portefeuille de projets du Ministère, qui inclut une planification globale des projets, des programmes et des activités en ressources informationnelles d'un montant planifié de 1,6 milliard de dollars, a été produit.

La cible est donc atteinte. Ce portefeuille de projets permet au Ministère notamment d'obtenir une perspective globale des interventions actuelles et futures des ressources informationnelles. Les activités, les projets et les programmes inscrits dans ce portefeuille proviennent principalement de l'inventaire des interventions d'Infrastructures technologiques Québec et du Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique avant la constitution du Ministère.

Action 19 : Doter le Ministère d'un système de gestion des mandats

Cible	Résultat 2021-2022
Outil Ultima 2 déployé au sein du Ministère pour les adjoints administratifs et exécutifs	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'implantation d'un système de gestion des mandats faisait partie des priorités de l'organisation à la suite de sa création. L'objectif de ce livrable consistait à mettre en place rapidement des processus et un système électronique de gestion de la correspondance, des mandats et du flux d'approbation relatifs à la gouvernance du Ministère.

Une formation interne a été donnée aux utilisateurs ciblés, soit les adjoints administratifs et exécutifs des sous-ministres adjoints et associé, ainsi qu'à ceux des unités relevant directement du sous-ministre. Cette formation s'est tenue en février 2022 et portait sur le processus de gestion des mandats ministériels et les concepts de base de l'utilisation de l'outil de gestion. **La cible est donc atteinte.**

Action 20 : Mettre en place un comité sur la sécurité de l'information, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Cible	Résultat 2021-2022
Première rencontre du comité tenue	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Présidé par le sous-ministre, un comité sur la sécurité de l'information, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été formé au sein du Ministère dès sa création. Le comité a tenu sa première rencontre en février 2022 et, depuis, se réunit mensuellement. **La cible est donc atteinte.** Une charte de comité organisationnel a été adoptée, et les responsabilités des membres permanents ont été définies.

Action 21 : Mettre en place les processus financiers, budgétaires et contractuels nécessaires qui visent à assurer la création d'un nouveau ministère

Cibles	Résultats 2021-2022
Respect des échéanciers de la création de la structure budgétaire, du livre des crédits, du plan annuel de gestion des dépenses et de la consolidation des organismes et des fonds	Cible atteinte
Production mensuelle de la liste des engagements financiers de 25 000 \$ et plus, mise en place d'un comité consultatif en gestion contractuelle	Cible atteinte
Production de la Stratégie de dépenses	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Dans un premier temps, même si le Ministère a été créé le 1^{er} janvier 2022, tous les échéanciers découlant des demandes de redditions de comptes du Secrétariat du Conseil du trésor concernant la structure budgétaire, les crédits détaillés, le plan annuel de gestion des dépenses ainsi que la consolidation des organismes et des fonds avaient été respectés au 31 mars 2022. **La première cible est donc atteinte.** Par ailleurs, les engagements financiers mensuels du Ministère ont été produits et transmis au Secrétariat du Conseil du trésor, selon les modalités prescrites.

Dans un second temps, il importe pour le Ministère, à titre de grand donneur d'ouvrage, de s'assurer de connaître tous les enjeux qui découlent de l'octroi des contrats et du lancement des appels d'offres ainsi que tout élément relatif à cette responsabilité stratégique. À cet effet, un comité consultatif en gestion contractuelle a été mis en place. C'est par ce comité que l'ensemble des dossiers en gestion contractuelle doit passer pour obtenir l'autorisation ministérielle. La première rencontre du comité consultatif en gestion contractuelle du Ministère s'est tenue en janvier 2022. **La deuxième cible est donc atteinte.**

Finalement, le Ministère a contribué à la rédaction d'une section de la Stratégie de gestion des dépenses et des renseignements supplémentaires, soit la section intitulée « La gestion des technologies de l'information »⁴, qui fait état de la création du Ministère ainsi que du renforcement de la gestion des technologies de l'information.

La dernière cible est donc atteinte.

4. Volume 1 du Budget des dépenses 2022-2023, p. 43-44.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Considérant sa date de création, le Ministère ne dispose pas encore d'une Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (DSC). Toutefois, des travaux ont été amorcés au début de l'exercice financier 2022-2023 afin de connaître les attentes des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services du Ministère. Les résultats de cette enquête permettront à l'organisation de déterminer des engagements ainsi que des cibles pour optimiser la satisfaction des citoyennes et des citoyens.

D'ailleurs, les renseignements relatifs aux engagements pris en 2021 par Infrastructures technologiques Québec seront considérés dans les travaux de rédaction de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère.

Suivi des plaintes

Dans un souci de créer une organisation exemplaire, notamment sur le plan de la qualité des services, le Ministère a pris le soin, dès les premiers mois de son existence, de compiler des données relatives à la qualité de ses services offerts à l'ensemble de ses clientèles, y compris les citoyennes et les citoyens. Du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, le Ministère a reçu cinq plaintes jugées fondées. Toutes ces plaintes ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables ou moins.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars 2022 incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2021-2022
1. Gouvernance et soutien à l'organisation (Ministère)	251
2. Transformation numérique et sécurité de l'information (Ministère)	120
3. Technologies de l'information (FCN) ⁵	920
4. Services hors technologies de l'information (FCN)	459
Total	1 750

Formation et perfectionnement du personnel

La reddition de comptes des dépenses totales engagées pour la formation et le perfectionnement du personnel par champ d'activité s'effectue par année civile. Ainsi, la première reddition de comptes du Ministère à ce titre apparaîtra dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 et portera sur l'année civile 2022.

5. Le Ministère a sous sa responsabilité le Fonds de la cybersécurité et du numérique, et inclut ainsi l'effectif de ce fonds dans les résultats présentés.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022
Taux de départ volontaire (%)	5,3 % ⁶

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	12

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à régionaliser 5 000 emplois. Le projet, étalé sur 10 ans, vise à renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Le Ministère est visé par le Plan gouvernemental de régionalisation. Une cible d'emplois à régionaliser avait été attribuée à Infrastructures technologiques Québec en 2021, et c'est sur la base de cette cible que le Ministère réalise sa première reddition de comptes.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2022⁷

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} janvier au 31 janvier 2022
107	3 ⁸

6. À titre de rappel, le taux de départ volontaire est calculé sur trois mois pour tenir compte de la création du Ministère le 1^{er} janvier 2022, alors qu'il est habituellement calculé sur une année complète. La donnée présentée pour l'année 2021-2022 ne sera donc pas comparable à la donnée présentée dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023.

7. Emplois régionalisés au 31 janvier 2022, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

8. Le total des emplois régionalisés par Infrastructures technologiques Québec du 1^{er} février au 31 décembre 2021 est de 20 emplois. Le total général des emplois régionalisés en fonction de la cible fournie par le Secrétariat du Conseil du trésor est donc de 23 emplois.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2021-2022 ^a (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2022 ^b (000 \$)	Écart (000 \$)	Variation (%)	Dépenses réelles 2020-2021 (000 \$) Source : Comptes publics 2020-2021 ^c
Direction et administration	214,2	192,3	21,9	89,8	S. O.
Gouvernance en gestion des ressources informationnelles	5 123,7	3 882,9	1 240,8 ^d	75,8	S. O.
Financement des services gouvernementaux	11 214,0	10 901,5	312,5	97,2	S. O.
Infrastructures technologiques Québec	5 726,9	8 625,0	(2 898,1) ^e	150,6	S. O.

- a Considérant que le Ministère a été constitué le 1^{er} janvier 2022, aucun budget n'était inscrit à cet égard lors de la publication du budget de dépenses de l'exercice 2021-2022. Conséquemment, un budget révisé a été utilisé pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022.
- b Dont 7,4 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie; qui consiste en la compensation financière versée aux employés en télétravail.
- c Aucun comparatif n'est disponible, étant donné qu'il s'agit du premier exercice du Ministère.
- d La dépense probable totale est inférieure au budget de dépenses révisé. Des travaux ont été retardés en raison de la pandémie et de la rareté de la main-d'œuvre.
- e La révision linéaire du budget occasionne des écarts avec les dépenses prévisionnelles, puisque le budget ne tient pas compte du cycle des dépenses.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Sommaire des réalisations annuelles en matière des ressources informationnelles

La mission du Ministère est essentiellement dédiée à l'accomplissement des initiatives des organismes publics en matière de ressources informationnelles. Ainsi, les sommes dépensées en ressources informationnelles représentent un pourcentage important de ses dépenses réelles.

Le Ministère est notamment responsable de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, de la Politique gouvernementale de cybersécurité et de la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026. Il mène des projets d'importance pour le gouvernement, tels que le Programme Service québécois d'identité numérique, le Programme de consolidation des centres de traitement informatique ainsi que les améliorations aux solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources.

Projets en ressources informationnelles

Le Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec⁹ présente l'état des projets dont le coût est supérieur à 100 000 \$ et dont la phase d'exécution est amorcée. Cet état est déterminé en fonction du respect des paramètres d'autorisation du projet, soit le coût, la portée et l'échéancier. Ce tableau s'adresse au public à des fins de transparence et respecte une obligation prévue dans les Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles.

Activités en ressources informationnelles

En complément des éléments présentés dans les faits saillants de ce rapport, les activités en ressources informationnelles suivantes ont également été réalisées au cours de la dernière année financière, en plus de tous les efforts déployés pour faire fonctionner les infrastructures technologiques gouvernementales ainsi que les réseaux de télécommunication gouvernementaux.

Maintien et amélioration des services offerts aux organismes publics

Dans la foulée de sa création le 1^{er} janvier 2022, le Ministère a su maintenir et reprendre l'ensemble des services qui étaient offerts par Infrastructures technologiques Québec et le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique du Secrétariat du Conseil du trésor. Il est d'ailleurs prévu, au cours de l'exercice financier 2022-2023, qu'une révision de l'offre de services destinée aux organismes publics soit réalisée afin d'en analyser la performance et d'en augmenter l'efficacité et l'efficacé.

Bonification du catalogue d'offres infonuagiques

L'infonuagique représente une tendance mondiale en matière de livraison de services technologiques. En plus d'accroître l'agilité organisationnelle, elle permet de réduire les coûts d'acquisition et d'exploitation des infrastructures, des plateformes et des applications technologiques. Le Ministère assure le rôle gouvernemental

9. Le Tableau de bord des projets en ressources informationnelles peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/accueil/>.

de Courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics. À ce titre, il dresse un catalogue d'offres infonuagiques destinées à répondre aux besoins des organismes publics et les accompagne dans ce domaine. Depuis la mise en place du Courtier en infonuagique en 2015, 326 contrats ont été signés, pour une valeur d'environ 455,8 millions de dollars.

Inventaire des actifs informationnels

Dans un contexte d'augmentation du nombre de cyberattaques, du recours accru aux ressources informationnelles dans la gestion de la pandémie de COVID-19 et du retour au travail en mode hybride, une connaissance de l'inventaire des actifs informationnels des organismes publics est primordiale pour permettre le déploiement des mesures appropriées afin d'assurer la sécurité de l'information et la continuité des services offerts par l'État.

C'est à ce titre que le Ministère poursuit le décompte de l'inventaire des actifs informationnels des organismes publics, institué en 2018, et qui est réalisé annuellement le 31 décembre. Au 15 janvier 2022, date de la dernière collecte effectuée, les actifs informationnels des organismes publics hors réseau étaient au nombre de 4 232 systèmes et services d'infrastructures. L'ajout des actifs informationnels du réseau de l'éducation, du réseau de l'enseignement supérieur et du réseau de la santé et des services sociaux porte ce nombre à 11 705. L'état de santé moyen des systèmes et des services inventoriés s'établit à 3,5 sur une échelle de 5¹⁰.

10. Une méthodologie de calcul interne pour définir cette échelle inclut des critères qualitatifs et quantitatifs. La valeur 5 reflète un actif en excellente santé et la valeur 1, un actif en très mauvais état.

4. AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	50 966,9	6,5	50 973,4	27,9
Personnel professionnel	487 138,3	11 011,8	498 150,1	272,8
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	231 125,8	7 773,1	238 898,9	130,8
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	496,0	0,0	496,0	0,3
Total^a	769 727,0	18 791,4	788 518,4	431,8^b

- a Les données sont arrondies à la première décimale près, ce pourquoi les totaux ne correspondent pas toujours exactement à la somme des éléments présentés dans le tableau.
- b Cette donnée correspond à la consommation totale convertie en équivalent temps complet (ETC) pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, donc pour trois mois. Or, le total en ETC transposé constitue un calcul basé sur la prémisse que le total des heures rémunérées est calculé pour 12 mois. Cette donnée est donc à considérer avec prudence. Cela explique par ailleurs pourquoi elle ne correspond pas aux effectifs en place au 31 mars 2022.

Le 31 mars 2022, le Ministère présentait une consommation en heures rémunérées de 788 518,4 heures. Aucun niveau d'effectifs ne lui a été octroyé par le Conseil du trésor pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022. Cette situation ne permet donc pas de rendre compte du respect ou non de la cible d'effectifs fixée par le Conseil du trésor.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} janvier au 31 mars 2022

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	77	244,8 M\$
Total des contrats de service	77	244,8 M\$

4.2 Développement durable

Au cours de ses trois premiers mois d'existence, le Ministère a institué son comité consultatif en développement durable, et ce, dans l'objectif de contribuer à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Dans le cadre de son premier plan d'action en développement durable, qui couvrira la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le Ministère s'inscrira en concordance avec les orientations de cette stratégie. En plus de poursuivre les actions pertinentes qui figuraient dans le Plan d'action de développement durable 2020-2022 d'Infrastructures technologiques Québec, le Ministère déterminera des actions et des objectifs relatifs aux trois thèmes prioritaires par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, soit l'approvisionnement responsable, l'évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales ainsi que l'offre d'un soutien financier durable.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, le Ministère a mis en œuvre les actions pertinentes du Plan d'action en occupation et vitalité des territoires 2020-2022 d'Infrastructures technologiques Québec. Certaines actions ont donc été partiellement réalisées depuis la création du Ministère, avant que leur responsabilité ne soit transférée à d'autres organismes.

Action/Réponse	État de réalisation
Disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne	Abandonnée : Depuis février 2022, cette action est maintenant décentralisée dans les organismes publics.
Organisation des séances d'examens dans les diverses régions administratives	Abandonnée : Depuis février 2022, cette action est maintenant décentralisée dans les organismes publics.
Tenue d'événements promotionnels pour pourvoir les emplois de la fonction publique en région	Abandonnée : Depuis février 2022, cette action est sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor.
Coordination, soutien et promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes établis en région	Abandonnée : Depuis février 2022, cette action est sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor.
Maintien et évolution des centres spécialisés en ressources informationnelles	Réalisée : Les deux centres spécialisés en ressources informationnelles, situés à Rimouski et à Saguenay, sont opérationnels et accueillent des ressources informationnelles spécialisées en continu.
Dotation de postes dans les deux centres régionaux spécialisés en ressources informationnelles	Réalisée : Les postes dans les deux centres régionaux spécialisés en ressources informationnelles sont dotés en continu. Au 31 mars 2022, 52 ressources étaient en poste dans ces deux centres.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

L'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2017, de l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, oblige les ministères et les organismes gouvernementaux (MO) qui y sont assujettis à indiquer dans leur rapport annuel de gestion le nombre de divulgations reçues par la personne responsable ainsi que leur suivi.

Comme prescrit par la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, le Ministère a nommé un responsable du suivi des divulgations et s'est doté d'une procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles. Une section sur le site intranet portant sur la divulgation présente les informations pertinentes aux membres du personnel. Ces derniers peuvent, en toute confidentialité, divulguer un acte répréhensible auprès du responsable par téléphone, par courriel ou par courrier postal.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 1 ^{er} janvier au 31 mars 2022	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ^a	0		
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ^b		0	
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		0	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels on a été mis fin (point 3), indiquez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		0	0
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		0	0
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		0	0
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		0	0
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		0	0

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 1 ^{er} janvier au 31 mars 2022	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment		0	0
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		0	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			0
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0		
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ^c	0	0	0

- a Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.
- b Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.
- c Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2022

Nombre de personnes occupant un poste régulier	
1 710	

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au 1^{er} janvier au 31 mars 2022

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
48	23	37	10

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles du 1^{er} janvier au 31 mars 2022

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchée 2021-2022	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	48	7	0	0	0	7	14,6
Occasionnel	23	5	0	0	5	9	39,1
Étudiant	37	10	0	0	0	10	27,0
Stagiaire	10	1	0	0	0	1	10,0

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des MVE, des anglophones, des autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier¹¹

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)
Anglophones	11	0,6
Autochtones	14	0,8
Personnes handicapées	24	1,4

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel¹¹

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)
MVE Montréal/Laval	10	62,5
MVE Outaouais/Montérégie	0	0,0
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	0	0,0
MVE Capitale-Nationale	310	18,6
MVE Autres régions	0	0,0

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

11. Les résultats comparatifs au 31 mars de chaque année seront disponibles à partir de l'année prochaine, dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel - résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	7	6,1

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total ^a
Nombre total de personnes embauchées	48	23	37	10	118
Nombre de femmes embauchées	27	17	16	6	66
Taux d'embauche des femmes (%)	56,3	73,9	43,2	60,0	55,9

a La personne répondant à plus d'un critère n'est comptabilisée qu'une seule fois.

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	114	1 103	430	62	0	1	1 710
Nombre total de femmes	52	429	303	48	0	0	832
Taux de représentativité des femmes (%)	45,6	38,9	70,5	77,4	0,0	0,0	48,7

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis en lien avec le PDEIPH

Automne 2021 (cohorte 2022)
S. O.

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} janvier au 31 mars 2022

2022
0

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

Autres mesures ou actions du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Transmission d'une note aux gestionnaires le 10 mars 2022 visant à promouvoir la formation « Vers une approche inclusive de la gestion de la diversité culturelle » offerte par le Secrétariat du Conseil du trésor.	Minorités visibles et ethniques	114 gestionnaires du Ministère (au 31 mars 2022)

4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	
	8

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	7	1	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	7	1	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	2	1	0	S. O.
Partiellement acceptée	1	0	0	Art. 9 et 47 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Refusée (entièrement)	1	0	0	Art. 14 et 23 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Autres	3	0	0	Art. 1 et 48 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	0

Diffusion de l'information

Conformément aux dispositions de la section III du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r. 2), le Ministère rend disponibles les renseignements prévus sur le site Québec.ca.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

À l'hiver 2022, une formation en ligne sur l'accès aux documents a été proposée aux répondants sectoriels en accès à l'information du Ministère. De plus, un bilan des activités du sous-comité à la sensibilisation de la protection des renseignements personnels a été présenté au comité sur la sécurité de l'information, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels du Ministère¹², mentionnant entre autres les trois capsules de sensibilisation à la protection des renseignements personnels destinées au personnel d'Infrastructures technologiques Québec diffusées en 2021.

12. La mise sur pied de ce comité fait d'ailleurs l'objet d'une action du Plan d'action ministériel 2021-2022. Voir page 30.

4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	3
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Publication d'une actualité sur l'intranet

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Non
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	La politique linguistique institutionnelle est en cours d'élaboration.
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	S. O.
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle (PLI) et pour former votre personnel quant à son application?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles :</p>	<p>S. O.</p> <p>Le Ministère a mis en ligne une section de son intranet consacrée aux bonnes pratiques linguistiques et y diffuse des capsules d'information au personnel.</p>
<p>Sinon, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous de tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?</p>	<p>Actualités diffusées sur l'intranet au sujet de la PLI et de son comité permanent.</p> <p>Matériel destiné à la présentation de la PLI aux membres du personnel.</p> <p>Création d'une section sur l'intranet consacrée à la PLI et à son comité permanent.</p>

4.8 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement de ces services afin de maintenir leur qualité et à en garantir la pérennité tout en assurant la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Elle s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises, aux municipalités et au gouvernement fédéral.

Les méthodes de fixation des tarifs en usage au Ministère contribuent à l'application de cette politique. Conformément à l'article 10 de la *Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique*, « le ministre détermine la tarification ainsi que les autres formes de rémunération payables pour la prestation des services qu'il fournit, incluant celles pour l'acquisition des biens nécessaires à la fourniture de ces services. Ce tarif et ces autres formes de rémunération peuvent varier selon le service fourni ou selon la clientèle desservie ».

La tarification du Ministère est basée sur le coût total des services offerts et doit refléter la consommation réelle des clients. Par conséquent, un processus annuel d'établissement, de révision et d'approbation de la tarification est prévu pour, lorsque c'est nécessaire, modifier certains tarifs en fonction des variations du coût total. Sauf exception, les tarifs prennent effet le 1^{er} avril de chaque exercice financier.

Conformément à l'article 58 de la *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions*, les tarifs et les autres formes de rémunération, applicables aux organismes publics pour les services fournis par Infrastructures technologiques Québec et en vigueur le 31 décembre 2021, continuaient de s'appliquer à l'égard des services fournis par le ministre, jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la première grille tarifaire, conformément à l'article 10 de la *Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique*.

ANNEXE I – REVENUS, CHARGES ET INVESTISSEMENTS

Le FCN a été institué sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique le 1^{er} janvier 2022 en vertu de la *Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique*. Conformément à l'article 21 de cette loi, le Fonds est affecté au financement des infrastructures technologiques et des systèmes de soutien communs des organismes publics, au financement des services offerts ou fournis par le ministre, au financement des projets ou des activités du domaine de la cybersécurité ou du numérique et au versement de toute aide financière accordée en application de la présente loi.

À titre de rappel, l'article 50 de la *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions* prévoit que la première vérification du FCN couvrira la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023. À cet égard, les renseignements sur les revenus, les charges et les investissements du FCN seront publiés dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023.

ANNEXE II – ÉTATS FINANCIERS

Québec, le 15 juillet 2022

Madame Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Vérificatrice générale
Vérificateur général du Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6

Objet : Lettre d'affirmation

Madame la Vérificatrice générale,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (le « Fonds ») pour l'exercice de neuf mois clos le 31 décembre 2021 aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers (« états financiers ») donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (« référentiel d'information financière »).

Nous reconnaissons et comprenons que nous sommes responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel d'information financière, ainsi que de la conception, de la mise en place et du maintien du contrôle interne destinés à prévenir et à détecter les fraudes et erreurs.

Nous vous avons communiqué tous les changements, dont nous avons eu connaissance, apportés à la conception et à la mise en œuvre ou au maintien du contrôle interne à l'égard de l'information financière pendant la pandémie de COVID-19. Nous estimons que le fonctionnement de notre contrôle interne est resté efficace pendant cette période.

Les déclarations contenues dans la présente sont limitées aux éléments qui ne sont pas manifestement négligeables.

Nous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ayant demandé toutes les informations que nous avons jugées nécessaires pour être adéquatement informés, en date du 15 juillet 2022, que :

États financiers

1. Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions indiqués dans la lettre de mission d’audit portant la date du 27 janvier 2022, à l’égard de la préparation des états financiers conformément au référentiel d’information financière. En particulier, les états financiers donnent une image fidèle conformément à ce référentiel.
2. Les méthodes, les hypothèses importantes et les données utilisées aux fins de l’établissement des estimations comptables et des informations y afférentes sont appropriées afin de permettre une comptabilisation, une évaluation ou une fourniture d’informations conformes au référentiel d’information financière.
3. Nous vous avons communiqué l’identité des parties liées, incluant les principaux dirigeants et leurs proches parents, ainsi que toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant.
4. Les opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences du référentiel d’information financière.
5. Entre la date de l’état de la situation financière et la date de la présente lettre, il ne s’est produit aucun événement nécessitant d’être constaté ou communiqué dans les états financiers.
6. Toutes les anomalies contenues dans les états financiers qui nous ont été signalées ont fait l’objet d’une discussion avec nous dans le cadre de l’audit et ont été corrigées et approuvées à l’exception de celle qui est présentée dans le tableau ci-joint à la partie I — Anomalie non corrigée. L’incidence de l’anomalie non corrigée est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble. Le tableau ci-joint présente les anomalies corrigées et non corrigée.
7. Nous n’avons aucun plan ou aucune intention qui pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable ou le classement des actifs et passifs figurant dans les états financiers.
8. Tous les passifs, incluant les avantages sociaux futurs, vous ont été communiqués et sont adéquatement traduits dans les états financiers.
9. Tous les droits et obligations contractuels, passifs ou actifs éventuels et garanties (écrites ou verbales) vous ont été communiqués et sont adéquatement traduits dans les états financiers.
10. Le Fonds possède des titres de propriété valables sur tous les actifs qu’il détient et ces actifs ne sont grevés d’aucun privilège ni d’aucune charge.

11. Nous vous avons communiqué tous les aspects des textes légaux et réglementaires ainsi que toutes les clauses des engagements contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers, y compris toutes les clauses restrictives, conditions ou autres exigences dont sont assorties les dettes en cours.
12. Les montants actuariels au titre des avantages sociaux futurs ont été comptabilisés, évalués, présentés ou communiqués conformément au référentiel d'information financière.
13. Nous vous confirmons que la provision pour mauvaises créances ainsi que les radiations effectuées au cours de l'exercice sont adéquates et raisonnables.
14. Nous confirmons que les états financiers, y compris les informations à fournir, reflètent fidèlement l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des flux de trésorerie du Fonds, et que les risques financiers et les autres risques liés à la pandémie sont décrits de manière appropriée dans les notes. De plus, en date de la présente, le Fonds ne s'attend pas à recevoir de montant significatif, à titre de remboursement de frais engagés attribuables à la COVID-19, qui ne serait pas comptabilisé pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.
15. Nous vous confirmons que, selon les informations en notre possession, les taxes à la consommation doivent être comptabilisées par Infrastructures technologiques Québec (ITQ) étant donné que le Fonds n'est pas une entité juridique distincte au sens de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre c. T-0.1).
16. Nous vous confirmons que, les sommes constituant la provision pour congés de maladie et la provision pour vacances ont été transférées au Secrétariat du Conseil du trésor le 1er septembre 2020. Malgré ce fait, cela ne libère pas le Fonds de ses obligations envers ses employés. Nous vous confirmons que la provision pour congés de maladie et la provision pour vacances sont adéquates et raisonnables.

Informations fournies

17. Nous vous avons fourni :
 - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives, tous les procès-verbaux et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
 - un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.

18. Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.
19. Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes.
20. Nous n'avons pas connaissance de fraudes, avérées ou suspectées, qui concernent l'entité et impliquent la direction, des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne ou d'autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers.
21. Nous n'avons pas connaissance d'allégations ou de soupçons de fraudes ayant une incidence sur les états financiers de l'entité, portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes.
22. Nous n'avons pas connaissance de cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires ni de clauses d'engagement contractuel, dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers.
23. Nous vous confirmons que le dépassement du montant maximal autorisé, par le décret 498-2019, des avances au Fonds général du Fonds consolidé du revenu n'a aucun impact, autre qu'une charge d'intérêt plus élevée.
24. Nous vous avons informé de tous les procès et litiges actuels ou éventuels venus à notre connaissance, qu'ils aient fait l'objet de discussions avec les conseillers juridiques ou non, et dont les incidences devraient être prises en compte dans les états financiers. Nous vous confirmons que le traitement comptable et les informations dont ils ont fait l'objet sont conformes au référentiel d'information financière.
25. Nous connaissons les lois et règlements environnementaux qui ont une incidence significative sur notre entité et nous nous y conformons. Nous n'avons identifié aucun passif, aucune éventualité, ni aucun engagement découlant d'éléments environnementaux.
26. La nature de toutes les incertitudes de mesure importantes a été communiquée adéquatement dans les états financiers, y compris en ce qui concerne toutes les estimations raisonnablement susceptibles d'être modifiées à court terme dans les cas où l'incidence de la modification pourrait être importante par rapport aux états financiers.

Autres informations

27. Nous vous avons fait part de tous les documents que nous prévoyons publier et qui peuvent constituer d'autres informations (autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états), qu'elles soient financières ou non financières, qui seront incluses dans un document répondant à la définition de rapport annuel aux fins des normes canadiennes d'audit. Les autres informations comprennent le rapport annuel de gestion.

La version définitive des autres informations qui ne sont pas rendues disponibles avant la date du rapport de l'auditeur, vous sera fournie lorsque disponible, et avant sa publication, afin que vous puissiez parachever la mise en œuvre des procédures exigées par les normes canadiennes d'audit.

Veillez agréer, Madame la Vérificatrice générale, nos salutations distinguées.

Original signé

.....
Pierre E. Rodrigue, sous-ministre du Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Original signé

.....
Kathleen Munger, CPA, sous-ministre adjointe à la gouvernance et au financement du Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES
NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX**

**ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE DE NEUF MOIS
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	3
Rapport de l'auditeur indépendant	4
États financiers	
État des résultats et de l'excédent cumulé	6
État de la situation financière	7
État de la variation de la dette nette	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 à 26

RAPPORT DE LA DIRECTION

En vertu de la *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions* (LQ 2021, chapitre 33), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) est substitué à Infrastructures technologiques Québec (ITQ). Les responsabilités dévolues à ITQ en vertu de sa loi constitutive sont conférées au ministre. Il en acquiert les droits et en assume les obligations. En vertu de cette même loi est institué le Fonds de la cybersécurité et du numérique (FCN). Les actifs et les passifs du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (Fonds) sont transférés au FCN.

Les états financiers du Fonds ont été dressés par la direction du MCN, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction d'ITQ a maintenu un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction d'ITQ a procédé à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Fonds.

ITQ reconnaît qu'il était responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissaient.

Le comité de vérification d'ITQ, sous l'autorité de la présidente du Conseil du trésor, a surveillé la façon dont la direction d'ITQ s'acquittait des responsabilités qui lui incombait en matière d'information financière pour ITQ et pour le Fonds et ce, jusqu'à la substitution d'ITQ par le MCN. Il était composé de membres indépendants nommés par la présidente du Conseil du trésor.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Original signé

Pierre E. Rodrigue
Sous-ministre
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Original signé

Kathleen Munger, CPA
Sous-ministre adjointe à la gouvernance et au financement
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Québec, le 15 juillet 2022



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice de neuf mois clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de neuf mois clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observation

J'attire l'attention sur la note 3 C) des états financiers, qui fait état de l'abolition du Fonds et du transfert de ses actifs et passifs au sein du Fonds de la cybersécurité et du numérique qui en a acquis les droits et en assume les obligations depuis le 1^{er} janvier 2022. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, à titre de préparateur des états financiers du Fonds (« la direction ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées

comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Guyline Leclerc, FCPA auditrice

Québec, le 15 juillet 2022

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE DE NEUF MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

	<u>31 mars 2022</u> <u>(12 mois)</u>	<u>31 décembre 2021</u> <u>(9 mois)</u>	<u>31 mars 2021</u> <u>(7 mois)</u>
	<u>Budget (note 4)</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
REVENUS			
Services	477 180 124 \$	363 577 093 \$	259 607 003 \$
Contributions du gouvernement du Québec	2 741 005	2 055 750	1 921 253
Opérations de restructuration (note 3)	-	-	72 445 983
Autres	-	-	692 574
	<u>479 921 129</u>	<u>365 632 843</u>	<u>334 666 813</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	119 171 700	91 273 621	73 248 087
Communications	95 074 935	82 362 878	55 793 275
Entretien, réparations et soutien informatique	68 895 136	51 535 294	39 847 539
Services professionnels	69 929 925	36 649 597	30 177 811
Services auxiliaires	27 031 321	25 153 188	16 522 465
Location - immeubles et autres	26 143 345	16 401 155	11 529 410
Droits d'auteur et licences	17 589 325	16 263 057	8 226 660
Frais financiers	4 194 322	3 848 822	3 863 726
Fournitures et approvisionnement	4 827 810	2 516 312	1 389 493
Poste et messageries	1 266 067	547 869	609 968
Formation et perfectionnement	475 411	332 723	275 026
Frais de déplacements	285 657	52 648	32 264
Amortissement des immobilisations corporelles	56 474 380	38 114 534	30 381 200
Pertes à la radiation d'immobilisations corporelles	-	1 659 069	1 083
Autres	1 006 972	102 488	149 833
	<u>492 366 306</u>	<u>366 813 255</u>	<u>272 047 840</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(12 445 177) \$	(1 180 412)	62 618 973
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		62 618 973	-
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>61 438 561 \$</u>	<u>62 618 973 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 mars 2021</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Créances	119 256 126 \$	96 167 219 \$
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	32 059 656	32 193 868
Stocks destinés à la vente	1 948 448	1 554 016
	<u>153 264 230</u>	<u>129 915 103</u>
PASSIFS		
Dû au fonds général du fonds consolidé du revenu (note 6)	38 011 198	1 927 827
Emprunts temporaires (note 7)	79 403 045	66 693 302
Charges à payer et frais courus (note 8)	101 243 940	78 305 402
Revenus perçus d'avance	896 077	462 000
Dettes à long terme (note 9)	254 089 080	261 772 290
Provision pour congés de maladie (note 10)	17 397 856	17 594 272
Provision pour vacances (note 10)	14 661 800	14 599 596
	<u>505 702 996</u>	<u>441 354 689</u>
DETTE NETTE	<u>(352 438 766)</u>	<u>(311 439 586)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	388 852 756	354 196 001
Stocks de fournitures	3 383 898	3 176 224
Charges payées d'avance	21 640 673	16 686 334
	<u>413 877 327</u>	<u>374 058 559</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>61 438 561 \$</u>	<u>62 618 973 \$</u>
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 12) ÉVENTUALITÉS (note 17)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le sous-ministre
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

La sous-ministre adjointe à la gouvernance
et au financement
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Original signé

Original signé

Pierre E. Rodrigue

Kathleen Munger, CPA

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE DE NEUF MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

	<u>31 mars 2022</u> <u>(12 mois)</u>	<u>31 décembre 2021</u> <u>(9 mois)</u>	<u>31 mars 2021</u> <u>(7 mois)</u>
	<u>Budget (note 4)</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(12 445 177) \$	(1 180 412) \$	62 618 973 \$
Variations dues aux immobilisations corporelles :			
Acquisitions	(99 900 000)	(74 422 226)	(384 574 974)
Amortissement	56 474 380	38 114 534	30 381 200
Pertes à la radiation	-	1 659 069	1 083
Intérêts capitalisés	(100 000)	(8 132)	(3 310)
	<u>(43 525 620) \$</u>	<u>(34 656 755)</u>	<u>(354 196 001)</u>
Acquisition de stocks de fournitures		(258 453)	(3 387 693)
Acquisition de charges payées d'avance		(32 374 070)	(39 346 796)
Utilisation de stocks de fournitures		50 779	211 469
Utilisation de charges payées d'avance		27 419 731	22 660 462
		<u>(5 162 013)</u>	<u>(19 862 558)</u>
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE		(40 999 180)	(311 439 586)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(311 439 586)	-
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>(352 438 766) \$</u>	<u>(311 439 586) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE DE NEUF MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

	31 décembre 2021 (9 mois)	31 mars 2021 (7 mois)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) excédent de l'exercice	(1 180 412) \$	62 618 973 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	38 114 534	30 381 200
Frais financiers capitalisés aux emprunts temporaires	164 921	112 530
Opérations de restructuration	(623 771)	(90 335 438)
Pertes à la radiation d'immobilisations corporelles	1 659 069	1 083
	<u>38 134 341</u>	<u>2 778 348</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 13)	(26 644 387)	7 683 891
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>11 489 954</u>	<u>10 462 239</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(45 952 711)</u>	<u>(18 673 753)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires à l'exclusion des frais financiers capitalisés	27 540 000	60 000 000
Remboursement des emprunts temporaires	(15 000 000)	(40 026 590)
Nouvelle dette à long terme	18 557 286	82 532 448
Remboursement de la dette à long terme	(32 717 900)	(96 222 171)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 620 614)</u>	<u>6 283 687</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	<u>(36 083 371)</u>	<u>(1 927 827)</u>
INSUFFISANCE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(1 927 827)</u>	<u>-</u>
INSUFFISANCE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(38 011 198) \$</u>	<u>(1 927 827) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (Fonds) est un fonds spécial institué à Infrastructures technologiques Québec (ITQ) en vertu de la *Loi sur Infrastructures technologiques Québec* (RLRQ, chapitre I-8.4) entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Le Fonds est affecté au financement des infrastructures technologiques et des systèmes de soutien communs des organismes publics, de même que des services offerts ou fournis par ITQ.

Par ses activités, le Fonds permet à ITQ de réaliser sa mission dans le respect des orientations déterminées par le Conseil du trésor. Il fournit aux organismes publics des services en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien communs permettant notamment de soutenir de tels organismes dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur prestation de services afin de favoriser leur transformation numérique.

La loi constitutive précise que sont portées au crédit du Fonds notamment les sommes perçues par ITQ pour les services qu'il a servi à financer. De plus, sont portées au débit du Fonds les sommes requises pour le paiement de toute dépense nécessaire au financement des infrastructures, systèmes et services offerts ou fournis par ITQ, excluant toutefois les charges administratives d'ITQ. Les surplus accumulés par le Fonds sont virés au fonds général aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, 5e suppl.), le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont négligeables.

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Les créances et l'effet à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu, les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus (à l'exclusion des avantages sociaux à payer), la dette à long terme et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

REVENUS

Services

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus perçus d'avance sont virés aux résultats en fonction des services rendus.

Contributions du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec qui sont des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées et que le Fonds a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu est faite au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des produits finis comprend les coûts d'acquisition ainsi que les coûts de transport.

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Fonds ne dispose pas d'information suffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Congés de maladie et de vacances

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de congé de maladie par les employés.

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés du Fonds sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque le Fonds estime que les vacances accumulées sont majoritairement prises dans l'année suivante.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et pour les périodes suivantes :

Améliorations locatives	5 à 15 ans
Équipements spécialisés	3 à 15 ans
Infrastructure de radiocommunication	5 à 30 ans
Équipements informatiques	2 à 21 ans
Mobilier et équipement de bureautique	3 à 5 ans
Matériel roulant	5 à 15 ans
Systèmes informatiques et logiciels	5 à 20 ans
Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)	7 à 28 ans

Les immobilisations corporelles en cours de développement sont amorties lorsqu'elles se trouvent en état d'utilisation pour la prestation de services.

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS (SUITE)

Immobilisations corporelles (suite)

Les intérêts sur les dettes liées aux immobilisations sont capitalisés pendant la période de développement.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

3. OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION

A) OPÉRATION DE RESTRUCTURATION RÉALISÉE DANS L'EXERCICE COURANT

Prise en charge de nouvelles activités

Dans le cadre de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03) et en vertu du décret 596-2020 du 10 juin 2020, le Centre de traitement informatique de l'Agence du Revenu du Québec, une entité sous contrôle commun du gouvernement du Québec, a été transféré le 1^{er} avril 2021 au Fonds. Des actifs et des passifs ont été transférés au Fonds qui en acquiert les droits et en assume les obligations.

Ce transfert a eu pour impact d'augmenter les immobilisations corporelles de 7 101 175 \$ et la dette à long terme de 6 477 404 \$. Aucun coût significatif lié à la restructuration n'a été engagé et une compensation de 623 771 \$ a été versée par le Fonds. L'effet net de l'opération de restructuration est nul et n'a aucun impact sur les résultats de l'exercice. Aucun actif éventuel, passif éventuel, droit contractuel et aucune obligation contractuelle n'a été transféré au Fonds au 1^{er} avril 2021.

Les revenus et charges rattachés aux activités transférées et constatés à l'état des résultats et de l'excédent cumulé depuis le 1^{er} avril 2021 sont les suivants :

REVENUS

Services	1 401 242 \$
	<u>1 401 242 \$</u>

CHARGES

Location - immeubles et autres	743 982 \$
Frais financiers	53 592
Amortissement des immobilisations corporelles	872 467
	<u>1 670 041 \$</u>

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

3. OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION (SUITE)

B) OPÉRATION DE RESTRUCTURATION RÉALISÉE DANS L'EXERCICE PRÉCÉDENT

En vertu de la *Loi sur Infrastructures technologiques Québec* (RLRQ, chapitre I-8-4), entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020, Infrastructure technologiques Québec (ITQ) est substitué au Centre de services partagés du Québec (Centre) à l'égard des fonctions qui lui sont confiées. Il en a acquis les droits et en assume les obligations. En vertu de cette même loi, le Fonds a été institué à ITQ. Les actifs et les passifs du Centre, à l'égard des fonctions confiées à ITQ et au Fonds, leur ont été transférés et l'effet net, constaté à l'état des résultats et de l'excédent cumulé dans le poste opérations de restructuration est de 72 445 983 \$.

C) OPÉRATION DE RESTRUCTURATION SUBSÉQUENTE À L'EXERCICE COURANT

Substitution du Fonds par le Fonds de la cybersécurité et du numérique

En vertu de la Loi édictant la *Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions* (LQ 2021, chapitre 33), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique est substitué à ITQ. Les responsabilités actuellement dévolues à ITQ en vertu de sa loi constitutive sont conférées au ministre. Il en acquiert les droits et en assume les obligations. En vertu de cette même loi, est institué le Fonds de la cybersécurité et du numérique (FCN), une entité sous contrôle commun du gouvernement du Québec. Les actifs et les passifs du Fonds sont transférés au FCN à cette même date.

4. BUDGET

Au moment de l'approbation du budget du Fonds, le 9 mars 2021, la substitution du Fonds au 31 décembre 2021 n'était pas prévue. C'est pourquoi celui-ci présente des données pour un exercice de 12 mois.

5. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt. Il représente les sommes devant être transférées au Fonds, relativement aux banques de congés de maladie et aux banques de vacances qui étaient gagnées par les employés du Fonds. L'effet à recevoir au 31 décembre 2021 s'établit à 32 059 656 \$ (31 mars 2021 : 32 193 868 \$).

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

6. DÛ AU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Le 1^{er} septembre 2020, le décret 498-2019 daté du 15 mai 2019 et entré en vigueur au Centre de services partagés du Québec le 1^{er} juin 2019, a été transféré au Fonds avec les mêmes modalités. En vertu de ce décret, le gouvernement du Québec autorise des avances au Fonds pour un montant maximum de 30 millions de dollars auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu. Puisque le solde au 31 décembre 2021 est supérieur à ce montant, le dépassement d'environ 8 millions de dollars par rapport au montant maximal autorisé a occasionné une charge d'intérêts supérieure. Ces avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance au plus tard le 31 mai 2024. Au 31 décembre 2021, le taux d'intérêt est de 2,45 % (31 mars 2021 : 2,45 %). Le décret en vigueur au Fonds est transféré avec les mêmes modalités au Fonds de la cybersécurité et du numérique. De ce fait, il ne prend pas fin le 31 décembre 2021 avec la substitution du Fonds.

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Depuis le 1^{er} juin 2021, le Fonds est autorisé à emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une somme n'excédant pas 143 millions de dollars (31 mars 2021 : 266,2 millions de dollars) pour financer ses besoins opérationnels, ses projets d'investissement et ses refinancements d'emprunt à long terme à échéance. L'autorisation est transférée au Fonds de la cybersécurité et du numérique avec les mêmes modalités. De ce fait, elle ne prend pas fin le 31 décembre 2021 avec la substitution du Fonds. Cette autorisation prend fin le 31 mai 2022.

Au 31 décembre 2021 et au 31 mars 2021, les emprunts temporaires portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois diminué de 0,10 %. Le taux au 31 décembre 2021 est de 0,35 % (31 mars 2021 : 0,31 %).

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	31 décembre 2021	31 mars 2021
Fournisseurs et frais courus	91 926 805 \$	65 902 852 \$
Traitements	4 382 171	6 474 650
Avantages sociaux	3 847 256	3 931 636
Intérêts à payer	678 194	1 582 930
Autres	409 514	413 334
	<u>101 243 940 \$</u>	<u>78 305 402 \$</u>

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021

9. DETTE À LONG TERME

	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 mars 2021</u>
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures portant intérêts à des taux variant de 1,95 % à 4,60 % (31 mars 2021 : 1,95 % à 4,60 %), remboursables par versements mensuels en capital et intérêts variant de 451 \$ à 27 740 \$ (31 mars 2021 : 451 \$ à 27 740 \$) et venant à échéance entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 1 ^{er} avril 2036 (31 mars 2021 : 1 ^{er} avril 2021 et le 1 ^{er} mai 2035).	10 139 971 \$	7 507 725 \$
Emprunts auprès du Fonds de financement portant intérêts à des taux effectifs variant de 0,82 % à 2,77 % (31 mars 2021 : 0,82 % à 2,77 %), remboursables par versements semestriels en capital et intérêts variant de 587 354 \$ à 4 521 428 \$ (31 mars 2021 : 587 354 \$ à 4 521 428 \$) et venant à échéance entre le 1 ^{er} juin 2025 et le 1 ^{er} juin 2040 (31 mars 2021 : 1 ^{er} juin 2025 et le 1 ^{er} juin 2040).	238 221 666	254 264 565
Emprunt auprès du Fonds de financement portant intérêts à un taux effectif de 1,16 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts variant de 41 536 \$ à 89 607 \$ et venant à échéance le 31 mars 2028.	5 727 443	-
	<u>254 089 080 \$</u>	<u>261 772 290 \$</u>

Les versements en capital et intérêts des prochains exercices, se terminant au 31 mars, sur les dettes à long terme s'établissent comme suit :

	<u>Capital</u>	<u>Intérêts et autres frais</u>	<u>Total</u>
2022 (3 mois)	760 721 \$	118 842 \$	879 563 \$
2023	35 461 207	3 883 378	39 344 585
2024	35 595 265	3 412 956	39 008 221
2025	35 931 432	2 943 572	38 875 004
2026	30 692 986	2 459 698	33 152 684
2027 et suivants	115 636 279	10 218 644	125 854 923
	<u>254 077 890 \$</u>	<u>23 037 090 \$</u>	<u>277 114 980 \$</u>

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021

10. PROVISIONS POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	31 décembre 2021		31 mars 2021	
	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie	Vacances
Solde au début	17 594 272 \$	14 599 596 \$	- \$	- \$
Opérations de restructuration (note 3)	-	-	18 584 649	11 279 766
Charge de l'exercice	3 933 994	7 699 730	1 495 098	5 298 222
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 130 410)	(7 637 526)	(2 485 475)	(1 978 392)
Solde à la fin	<u>17 397 856 \$</u>	<u>14 661 800 \$</u>	<u>17 594 272 \$</u>	<u>14 599 596 \$</u>

Le Fonds dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent depuis le 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	31 décembre 2021	31 mars 2021
Taux d'indexation	Entre 3,15 % et 3,65 %	Entre 3,15 % et 3,65 %
Taux d'actualisation	Entre 0,37 % et 2,97 %	Entre 0,37 % et 2,97 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	15 ans	15 ans

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT - 31 décembre 2021						
	Solde au début	Acquisitions	Opérations de restructuration (note 3)	Transferts	Radiations et ajustements	Solde à la fin
Terrain	16 986 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	16 986 \$
Améliorations locatives	21 143 066	3 604 606	11 061 257	-	(70 848)	35 738 081
Équipements spécialisés	139 984 120	114 733	6 177	2 224 743	(4 191 560)	138 138 213
Infrastructure de radiocommunication ¹	232 625 386	13 600 140	-	-	(7 670 433)	238 555 093
Équipements informatiques	126 456 281	743 017	442 163	8 686 802	(25 466 511)	110 861 752
Mobilier et équipement de bureau	1 153 180	-	-	-	-	1 153 180
Matériel roulant	1 150 558	4 350	-	-	-	1 154 908
Systèmes informatiques et logiciels	62 546 994	81 862	520 415	2 520 635	(7 604 889)	58 065 017
SAGIR	276 297 053	-	-	776 538	-	277 073 591
Projets en cours de développement :						
Équipements spécialisés	2 092 781	10 597 035	-	(2 224 743)	-	10 465 073
Infrastructure de radiocommunication ¹	18 179 988	23 004 920	-	-	-	41 184 908
Autres systèmes informatiques	13 674 349	14 967 870	-	(11 207 437)	(58 772)	17 376 010
Projet SAGIR	1 781 601	610 650	-	(776 538)	-	1 615 713
	897 102 343 \$	67 329 183 \$	12 030 012 \$	- \$	(45 063 013) \$	931 398 525 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ - 31 décembre 2021						
	Solde au début	Amortissement de l'exercice	Opérations de restructuration (note 3)	Radiations et ajustements	Solde à la fin	Valeur comptable nette
Terrain	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	16 986 \$
Améliorations locatives	14 137 014	1 875 294	4 367 452	(70 848)	20 308 912	15 429 169
Équipements spécialisés	114 272 494	5 794 289	5 045	(4 187 835)	115 883 993	22 254 220
Infrastructure de radiocommunication ¹	125 401 546	8 483 014	-	(6 075 097)	127 809 463	110 745 630
Équipements informatiques	70 231 319	12 475 971	439 247	(25 465 190)	57 681 347	53 180 405
Mobilier et équipement de bureau	1 139 627	8 476	-	(85)	1 148 018	5 162
Matériel roulant	196 742	97 073	-	-	293 815	861 093
Systèmes informatiques et logiciels	45 229 904	3 242 497	117 093	(7 604 889)	40 984 605	17 080 412
SAGIR	172 297 696	6 137 920	-	-	178 435 616	98 637 975
Projets en cours de développement :						
Équipements spécialisés	-	-	-	-	-	10 465 073
Infrastructure de radiocommunication ¹	-	-	-	-	-	41 184 908
Autres systèmes informatiques	-	-	-	-	-	17 376 010
Projet SAGIR	-	-	-	-	-	1 615 713
	542 906 342 \$	38 114 534 \$	4 928 837 \$	(43 403 944) \$	542 545 769 \$	388 852 756 \$

¹ Certaines infrastructures de radiocommunication sont érigées sur des terrains du domaine de l'État dont le Fonds est administrateur.

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

COÛT - 31 mars 2021					
	Opérations de restructuration (note 3)	Acquisitions	Transferts	Radiations et ajustements	Solde à la fin
Terrain	16 986 \$	-	-	-	16 986 \$
Améliorations locatives	20 321 091	1 199 794	-	(377 819)	21 143 066
Équipements spécialisés	133 316 481	278 594	6 391 141	(2 096)	139 984 120
Infrastructure de radiocommunication ¹	232 097 203	-	557 959	(29 776)	232 625 386
Équipements informatiques	116 292 100	3 842 905	8 555 606	(2 234 330)	126 456 281
Mobilier et équipement de bureau	1 217 685	-	-	(64 505)	1 153 180
Matériel roulant	874 225	276 333	-	-	1 150 558
Systèmes informatiques et logiciels	58 392 704	585	4 464 228	(310 523)	62 546 994
SAGIR	279 505 469	-	-	(3 208 416)	276 297 053
Projets en cours de développement :					
Équipements spécialisés	7 457 874	1 713 053	(6 391 141)	(687 005)	2 092 781
Infrastructure de radiocommunication ¹	4 481 170	14 256 777	(557 959)	-	18 179 988
Autres systèmes informatiques	13 258 482	12 748 696	(13 019 834)	687 005	13 674 349
Projet SAGIR	210 013	1 571 588	-	-	1 781 601
	<u>867 441 483 \$</u>	<u>35 888 325 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(6 227 465) \$</u>	<u>897 102 343 \$</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ - 31 mars 2021					
	Opérations de restructuration (note 3)	Amortissement de l'exercice	Radiations et ajustements	Solde à la fin	Valeur comptable nette
Terrain	-	-	-	-	16 986 \$
Améliorations locatives	13 758 874	755 959	(377 819)	14 137 014	7 006 052
Équipements spécialisés	109 162 889	5 111 701	(2 096)	114 272 494	25 711 626
Infrastructure de radiocommunication ¹	118 941 271	6 490 051	(29 776)	125 401 546	107 223 840
Équipements informatiques	62 068 603	10 396 091	(2 233 375)	70 231 319	56 224 962
Mobilier et équipement de bureau	1 192 409	11 595	(64 377)	1 139 627	13 553
Matériel roulant	127 412	69 330	-	196 742	953 816
Systèmes informatiques et logiciels	43 157 043	2 383 384	(310 523)	45 229 904	17 317 090
SAGIR	170 343 023	5 163 089	(3 208 416)	172 297 696	103 999 357
Projets en cours de développement :					
Équipements spécialisés	-	-	-	-	2 092 781
Infrastructure de radiocommunication ¹	-	-	-	-	18 179 988
Autres systèmes informatiques	-	-	-	-	13 674 349
Projet SAGIR	-	-	-	-	1 781 601
	<u>518 751 524 \$</u>	<u>30 381 200 \$</u>	<u>(6 226 382) \$</u>	<u>542 906 342 \$</u>	<u>354 196 001 \$</u>

¹ Certaines infrastructures de radiocommunication sont érigées sur des terrains du domaine de l'État dont le Fonds est administrateur.

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de location

Le Fonds s'est engagé, en vertu de contrats de location relativement à des bâtiments, des sites, de l'équipement, des photocopieurs ainsi que des services d'hébergement en colocation pour des serveurs informatiques pour des paiements minimums totaux de 42 692 259 \$.

Autres

Le Fonds a également contracté d'autres engagements concernant des droits d'auteur et licences, des frais d'entretien, réparations et soutien informatique, des services professionnels, des services auxiliaires, des services de communication, des frais de postes et messagerie, des frais de déplacements, des frais de formation et perfectionnement, des frais de fournitures et de l'approvisionnement, d'autres charges ainsi que des acquisitions d'immobilisations pour un montant total de 934 198 990 \$.

Les versements des prochains exercices, se terminant au 31 mars, liés à ces engagements se répartissent comme suit :

	Contrats de location	Autres	Total
2022 (3 mois)	2 815 867 \$	94 482 589 \$	97 298 456 \$
2023	9 262 372	308 477 097	317 739 469
2024	7 984 137	227 212 907	235 197 044
2025	5 625 272	128 199 360	133 824 632
2026	2 525 366	73 248 846	75 774 212
2027 et suivants	14 479 245	102 578 191	117 057 436
	<u>42 692 259 \$</u>	<u>934 198 990 \$</u>	<u>976 891 249 \$</u>

DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu une entente de services de soutien technique en vertu duquel il recevra des sommes de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le montant total des droits contractuels est de 6 642 924 \$ au 31 décembre 2021.

Les encaissements des prochains exercices, se terminant au 31 mars, liés à ces droits se répartissent comme suit :

2022 (3 mois)	276 788 \$
2023	3 321 462
2024	3 044 674
	<u>6 642 924 \$</u>

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :

	31 décembre 2021 (9 mois)	31 mars 2021 (7 mois)
Créances	(23 088 907) \$	12 181 403 \$
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	134 212	(32 066 506)
Stocks destinés à la vente	(394 432)	166 044
Charges à payer et frais courus	1 566 888	23 134 237
Revenus perçus d'avance	434 077	(5 846 092)
Provision pour congés de maladie	(196 416)	(990 377)
Provision pour vacances	62 204	3 319 830
Stocks de fournitures	(207 674)	(607 705)
Charges payées d'avance	(4 954 339)	8 393 057
	<u>(26 644 387) \$</u>	<u>7 683 891 \$</u>

Informations supplémentaires

Intérêts versés	4 577 078 \$	3 808 364 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	41 457 064 \$	20 085 414 \$
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	8 132 \$	3 310 \$

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2021, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,63 % à 10,33 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 5 568 675 \$ (exercice de 7 mois clos le 31 mars 2021 : 4 664 522 \$). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en réduire les impacts potentiels.

Les risques financiers importants auxquels le Fonds est exposé sont les suivants: risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que le Fonds subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour le Fonds sont liés aux créances et à l'effet à recevoir du gouvernement du Québec.

Le risque de crédit associé à ces actifs financiers est réduit puisque la plupart de ces sommes sont à recevoir des entités gouvernementales et paragouvernementales.

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances.

	31 décembre 2021	31 mars 2021
Créances non en souffrance	28 261 820 \$	4 307 171 \$
Créances en souffrance:		
Moins de 30 jours	60 376 680	55 095 075
de 30 à 60 jours	13 820 585	10 789 538
plus de 60 jours	16 797 041	25 975 435
	<u>119 256 126 \$</u>	<u>96 167 219 \$</u>

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

Le Fonds doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la charge de créances douteuses dans la période d'encaissement.

La provision pour créances douteuses du Fonds s'élève à 2 811 \$ (31 mars 2021 : 8 100 \$).

Le Fonds est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le Fonds est aussi exposé au risque de crédit découlant de la concentration d'opérations avec des entités gouvernementales et paragouvernementales ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Le Fonds est d'avis que ce risque est faible compte tenu que ces entités possèdent une excellente qualité de crédit.

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Fonds gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Fonds établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	31 décembre 2021			
	Moins de 1 an	1 an à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans et plus
Dû au fonds général du fonds consolidé du revenu	38 011 198 \$	- \$	- \$	- \$
Emprunts temporaires	79 403 045	-	-	-
Charges à payer et frais courus	96 718 490	-	-	-
Dette à long terme	39 548 879	78 000 620	57 305 944	102 259 537
Provision pour vacances	14 661 800	-	-	-
	<u>268 343 412 \$</u>	<u>78 000 620 \$</u>	<u>57 305 944 \$</u>	<u>102 259 537 \$</u>
	31 mars 2021			
	Moins de 1 an	1 an à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans et plus
Dû au fonds général du fonds consolidé du revenu	1 927 827 \$	- \$	- \$	- \$
Emprunts temporaires	66 693 302	-	-	-
Charges à payer et frais courus	72 790 836	-	-	-
Dette à long terme	34 613 799	68 734 690	62 455 902	121 827 233
Provision pour vacances	14 599 596	-	-	-
	<u>190 625 360 \$</u>	<u>68 734 690 \$</u>	<u>62 455 902 \$</u>	<u>121 827 233 \$</u>

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La dette à long terme porte intérêt à des taux fixes pour la plupart des emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposé le Fonds est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également étant donné que le Fonds prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

Le Fonds est surtout exposé aux risques associés aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à intérêts variables et sur le dû au fonds général du fonds consolidé également à intérêts variables.

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt sur les emprunts temporaires avaient enregistré une hausse ou une baisse de 1 %, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les frais financiers auraient augmenté ou diminué d'environ 521 000 \$ (9 mois) (31 mars 2021 (7 mois) : 332 000 \$).

Au 31 décembre 2021, si les taux d'intérêt sur le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu avaient enregistré une hausse ou une baisse de 1%, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les frais financiers auraient augmenté ou diminué d'environ 237 000 \$ (9 mois) (31 mars 2021 (7 mois) : 245 000 \$).

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le Fonds réalise des achats en dollar américain. Conséquemment, il est exposé au risque de change relié aux variations du dollar canadien par rapport au dollar américain.

À la date de l'état de la situation financière, le solde des charges à payer et frais courus en dollars américains est de 135 112 \$ (31 mars 2021 : 345 338 \$). À cette date, le taux de change pour un dollar américain est de 1,27 (31 mars 2021 : 1,28).

Au 31 décembre 2021, si le taux de change avait enregistré une hausse ou une baisse de 10 %, les résultats et l'excédent cumulé auraient respectivement diminué ou augmenté d'environ 205 000 \$ (31 mars 2021 : 93 000\$).

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2021

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés du comité de direction ainsi que du président-directeur général d'ITQ. Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

La majorité des revenus du Fonds sont générés par des opérations avec des entités apparentées. Les services rendus par le Fonds aux entités avec lesquelles il est apparenté sont constatés à la valeur d'échange. Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

17. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis que leur dénouement n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

